

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

SOMMAIRE

I. Le contexte économique et budgétaire	4
A. Une récession de l'ordre de 10% en 2020	4
B. L'inflation resterait faible en 2021	4
C. Entre crise et plan de relance, les comptes publics seront durablement dégradés	5
II. Loi de finances 2021 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales.....	6
A. La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2021	6
B. Compensation de la baisse des impôts de production	6
C. Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales	7
D. Exonération facultative de la contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement	Erreur ! Signet non défini.
E. Automatisation du Fonds de Compensation de la TVA	7
F. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2021	8
III. La situation financière du budget général fin 2020 (hors ordures ménagères) 9	
A. Les recettes de fonctionnement	9
a) Vue d'ensemble de l'évolution des recettes	9
b) L'évolution de la dotation d'intercommunalité et de compensation	10
B. Les dépenses de fonctionnement	10
a) Vue d'ensemble de l'évolution des dépenses	10
b) L'évolution de la fiscalité reversée (attrib. de compensation et dotation de solidarité communautaire)	11
C. Les données financières relatives aux ressources humaines	12
a) La structure des effectifs	12
b) Les éléments de la rémunération	13
D. L'évolution de l'épargne brute	14
E. Les dépenses d'équipement et leur financement	14
F. La gestion de la dette	15
a) L'évolution de l'encours de dette	15
b) La répartition de la dette par prêteur et par type de taux	16
c) L'évolution de l'annuité de dette	16
IV. Les orientations budgétaires 2021 du budget général (hors OM)	17
A. Les recettes de fonctionnement	17
a) L'évolution de la dotation d'intercommunalité et de compensation	17
b) La politique tarifaire	Erreur ! Signet non défini.
c) L'évolution des taux et des bases d'imposition	18
B. Les dépenses de fonctionnement	19
a) L'évolution des dépenses de gestion courante	19
b) L'évolution des charges de personnel	20
c) L'évolution de l'attribution de compensation versée par Montélimar-Agglomération	20
d) Les participations aux concessions d'aménagement des zones d'activités	21

C.	<i>Les dépenses d'équipement</i>	21
D.	<i>Le financement des dépenses d'investissement</i>	22

V. Les orientations pluriannuelles du budget général (hors OM).....22

A.	<i>L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement</i>	22
B.	<i>L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne</i>	23
C.	<i>Le financement du programme d'investissement 2021-2026</i>	24
D.	<i>L'évolution de l'endettement</i>	24

VI. Les budgets annexes ou assimilés.....25

A.	<i>Le budget des ordures ménagères</i>	25
a)	<i>La situation financière fin 2020</i>	25
b)	<i>Les orientations 2021</i>	26
B.	<i>Le budget annexe des transports urbains</i>	28
a)	<i>La situation financière fin 2020</i>	28
b)	<i>Les orientations 2021</i>	29
C.	<i>Le budget annexe de l'assainissement collectif</i>	30
a)	<i>La situation financière fin 2020</i>	30
b)	<i>Les orientations 2021</i>	33
D.	<i>Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)</i>	34
a)	<i>La situation financière fin 2020</i>	34
b)	<i>Les orientations 2021</i>	34

I. Le contexte économique et budgétaire¹

Le gouvernement a présenté, fin septembre, son projet de loi de finances (PLF) pour 2021 qui sera le « principal vecteur » du plan de relance de 100 milliards d'euros. Il intègre également la compensation « à l'euro près » de la baisse des impôts dits de production, présente des dotations stables et confirme la suspension des contrats de Cahors.

L'adoption définitive du projet de loi de finances doit se tenir au plus tard le vendredi 18 décembre 2020.

A. Une récession de l'ordre de 10% en 2020

Le gouvernement retient désormais l'hypothèse d'une récession de 10% en 2020 (contre 11,4% dans le cadre de la loi de finances rectificatives 3 voté en juillet). Pour 2020, le gouvernement table sur un rebond de la croissance de +8%.

Le Haut conseil des finances publiques (HCFP) est venu ternir ces prévisions en jugeant son ampleur « volontariste ». Le HCFP alerte sur les « très fortes incertitudes » qui pèsent sur ce projet de budget.

	% d'évolution		
	2020	2021	2022
PIB en volume			
PLF 2021	-10,0%	+8,0%	
FMI (juin 2020)	-12,5%	+7,3%	
Commission Européenne (Juillet 2020)	-10,6%	+7,6%	
Banque de France (sept 2020)	-8,7%	+7,4%	+3,0%
OCDE (sept 2020)	-9,5%	+5,8%	

Source : FCL – Gérer la Cité

B. L'inflation resterait faible en 2021

Les hypothèses du gouvernement associées à la loi de finances sont une inflation de +0,7% en 2021, un niveau qui resterait très faible en raison d'une hypothèse de quasi stabilité des prix du pétrole.

Inflation moyenne annuelle	2020	2021	2022
PLF 2021	+0,5%	+0,7%	
LPFP 2018-2022 (déc 2017)	+1,4%	+1,8%	+1,8%
FMI (juin 2020)			
Commission Européenne (Juillet 2020)	+0,3%	+0,7%	
Banque de France (sept 2020)	+0,5%	+0,6%	+1,0%
INSEE (sept 2020)			
OCDE (sept 2020)	+0,4%	+0,5%	

Source : FCL – Gérer la Cité

¹ Source : projet de loi de finances 2021

C. Entre crise et plan de relance, les comptes publics dégradés

En points de PIB, le déficit public dépasserait les 10% en 2020 et resterait très élevé en 2021 (6.7%).

en % PIB	Réalisé		PLF 2021	
	2018	2019	2020	2021
Adm.Publiques Centrales	-2,9%	-3,6%	-7,5%	-5,7%
<i>dont Etat</i>	<i>-2,8%</i>	<i>-3,5%</i>	<i>-8,7%</i>	<i>-5,5%</i>
<i>dont ODAC ⁽¹⁾</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>1,1%</i>	<i>-0,1%</i>
APUL ⁽²⁾	0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%
Sécurité Sociale	0,5%	0,6%	-2,6%	-1,0%
Ensemble	-2,3%	-3,0%	-10,2%	-6,7%

(1) plusieurs centaines d'Organismes Divers d'Administration Centrale (CNRS, INSERM...)

(2) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité

Le déficit du budget de l'État est désormais évalué à 195,2 Md€, soit +102,1 Md€ par rapport à la LFI 2020. Cette aggravation s'explique à 43% par une baisse des recettes et le solde par des dépenses supplémentaires et la dégradation des comptes des budgets annexes et des spéciaux.

Budget de l'Etat - Md€	2020
Déficit de l'Etat 2019	84,1
Déficit complémentaire LFI 2020	9,0
Déficit prévisionnel 2020 LFI 2020	93,1
Baisse de recettes liées à la crise	44,3
Hausse des dépenses liées à la crise	49,8
<i>dont plan d'urgence</i>	<i>42,7</i>
Hausse déficit des budgets annexes et comptes spéciaux	8
Déficit prévisionnel 2020 révisé	195,2

Source : FCL – Gérer la Cité

Afin de faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a assuré que ce projet de budget doit venir « répondre à l'urgence immédiate » tout en préparant « la France de 2030 » dans un contexte inédit « depuis la crise de 1929 ».

Pour y parvenir, il a établi un plan de relance de 100 milliards, prévu pour deux ans, déjà présenté au début du mois, et dont 42 milliards doivent être décaissés d'ici la fin 2021.

Le défi étant le décaissement le plus rapide possible des crédits « puisque l'enjeu majeur est de voir se produire concrètement la relance dans nos territoires ».

Ainsi, 10 milliards d'euros de crédits budgétaires doivent être dépensés dès la fin 2020, 22 milliards d'euros devront l'être en 2021, auxquels s'ajouteront 10 milliards d'euros d'impôts de production.

Ce plan de relance doit ainsi, par exemple, consacrer 4 milliards d'euros à la rénovation des bâtiments publics et privés, dont 1 milliard est réservé au bloc communal et aux départements « grâce à des fonds de l'Etat dont l'affectation sera opérée localement par les préfets ».

En 2021, selon le gouvernement, le déficit s'améliorerait de 42,4 milliards d'euros, grâce à la reprise économique tout en prenant en compte des dépenses

Budget de l'Etat - Md€	2021
Déficit prévisionnel 2020 révisé	195,2
Hausse des recettes	-33
Diminution des dépenses	-1,4
Amélioration déficit des budgets annexes et comptes spéciaux	-8
Déficit prévisionnel 2021	152,8

Source : FCL – Gérer la Cité

II. Loi de finances 2021 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales

A. La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2021

Comme l'an passé, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements restera stable à hauteur de près de 26,8 milliards d'euros.

En ce qui concerne la péréquation, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) devraient, comme en 2020, augmenter de 180 millions d'euros (90 millions d'euros chacune) et, celle des départements de 10 millions d'euros.

Les montants des dotations de soutien à l'investissement local (Dsil, DETR, DPV et DSID) seront également reconduits, ce qui devrait notamment représenter 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local et plus d'un milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.

B. Compensation de la baisse des impôts de production

Le PLF pour 2021 acte bien une baisse de 10 milliards d'euros sur les impôts économiques locaux à compter de l'an prochain afin de soutenir les entreprises, l'activité et l'emploi dans les territoires.

Pour cela, la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée, pour plus de 7 milliards d'euros, alors que les impôts fonciers des établissements industriels seront réduits de moitié entraînant une suppression de 1,75 milliard d'euros de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 1,54 milliard de CFE pour le bloc communal.

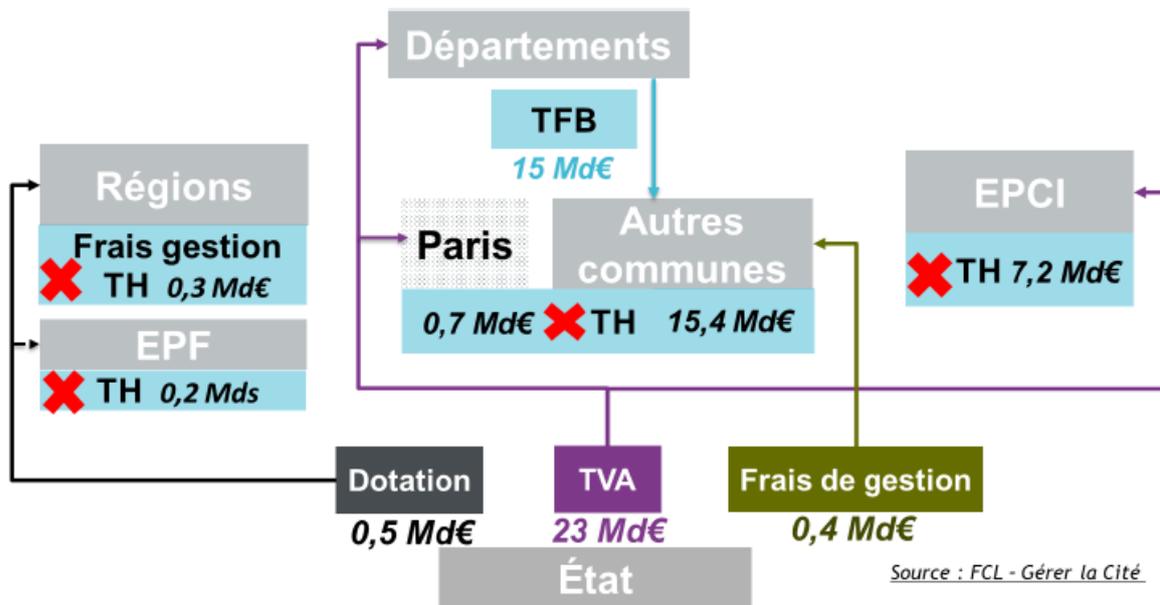
Les collectivités seront, toutefois, compensées, pour les régions, par l'octroi d'une nouvelle part de TVA égale au montant de la CVAE perçu en 2020 (soit près de 7 milliards d'euros qui évoluera de façon dynamique).

Concernant les communes et EPCI, ils devraient bénéficier d'une compensation dynamique et territorialisée, via un prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 milliards d'euros. Le texte prévoit que la compensation inclura la dynamique des bases dans chaque collectivité concernée y compris en cas d'installation d'une nouvelle entreprise industrielle.

C. Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales

La loi de finances 2020 a prévu le dernier étage de la réforme, en prévoyant la mise en œuvre technique de la suppression et ses conséquences pour les contribuables et les collectivités.

Le schéma ci-dessous synthétise les transferts prévus.



*EPF : établissement public foncier

Pour les collectivités, 2020 est la dernière année de perception de la TH sur les résidences principales. À partir de 2021, celle-ci sera affectée directement à l'État et les collectivités bénéficieront du nouveau panier de ressources.

Côté contribuables, la TH sur les résidences principales aura totalement disparu en 2023.

En 2021, le produit de la TH sur les résidences principales est affecté à l'État et les collectivités perçoivent leur nouveau panier de ressources. Les éventuels rôles supplémentaires de TH des années antérieures à 2021 restent acquis aux communes et EPCI concernés.

La suppression intégrale de la TH sur les résidences principales pour tous les contribuables est amorcée. Les contribuables dont les revenus sont supérieurs au plafond permettant de bénéficier d'une exonération à 100% se voient appliquer une exonération de 30%.

D. Automatisation du Fonds de Compensation de la TVA

L'automatisation du versement du FCTVA est une mesure prévue depuis la LFI 2019. Devant initialement entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020, cette mesure a été décalée au 1^{er} janvier 2021 par la LFI 2020.

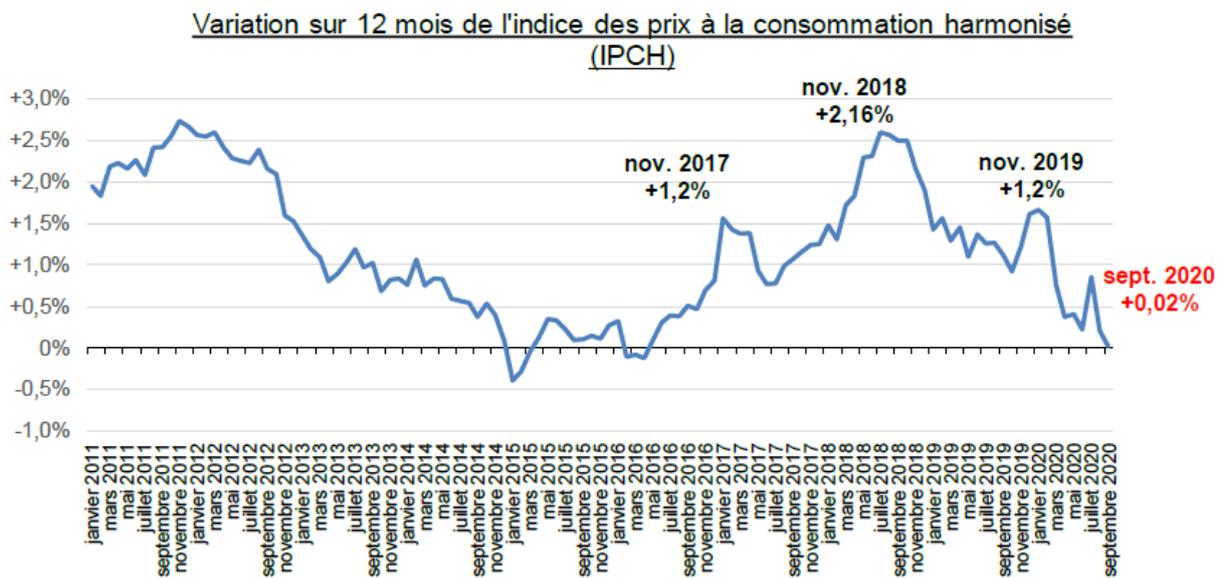
Le projet de loi de finances pour 2021 propose une mise en œuvre progressive de la réforme. Les premières collectivités à en bénéficier en 2021 seront celles qui perçoivent déjà le FCTVA en année N. Elles devront cependant poursuivre dans un premier temps les déclarations écrites.

Les communes ne percevant pas de FCTVA l'année d'exécution éligibles ne sont pas concernées par ce dispositif en 2021. Elles continueront donc jusqu'à nouvel ordre de déclarer leurs dépenses pour l'exercice concerné.

E. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2021

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Après un pic en 2018, l'IPCH ne cesse de diminuer. Selon les dernières prévisions de la Banque de France, l'IPCH « atteindrait ainsi un creux autour de 0,1 % en glissement annuel en fin d'année 2020, en lien avec la baisse des prix de l'énergie. Elle se redresserait ensuite tout en demeurant faible sur l'ensemble de l'horizon de la prévision, en n'atteignant que 1,0 % en moyenne annuelle en 2022. ».



La revalorisation forfaitaire des logements pourrait être très faible (+0,1%) ou nulle en 2021.

III. La situation financière du budget général fin ménagères)

Le budget général intègre le budget des ordures ménagères. Cependant pour une meilleure visibilité, ce dernier est extrait et traité dans la partie budget annexe. Les chiffres de la colonne 2020 correspondent au compte administratif anticipé au 2 novembre 2020.

A. Les recettes de fonctionnement

a) Vue d'ensemble de l'évolution des recettes

	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé	Evol. Moy 15-20
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	279 K€	448 K€	637 K€	343 K€	312 K€	252 K€	-2,0%
70 - PRODUITS DE SERVICES	4 678 K€	5 175 K€	4 993 K€	5 059 K€	4 997 K€	4 232 K€	-2,0%
<i>Evol.</i>		11%	-4%	1%	-1%	-15%	
73 - IMPOTS ET TAXES	26 441 K€	28 616 K€	27 808 K€	27 845 K€	29 953 K€	29 023 K€	1,9%
<i>Evol.</i>		8,2%	-2,8%	0,1%	7,6%	-3,1%	
<i>dont impôts locaux (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH et TF)</i>	26 232 K€	26 170 K€	27 239 K€	27 384 K€	28 370 K€	28 582 K€	1,7%
<i>dont rôles complémentaires</i>	136 K€	2 377 K€	274 K€	112 K€	1 182 K€	79 K€	-10,3%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 414 K€	6 281 K€	6 694 K€	6 376 K€	6 435 K€	6 439 K€	-2,8%
<i>Evol.</i>		-15%	7%	-5%	1%	0%	
<i>dont dotation d'intercommunalité</i>	1 631 K€	771 K€	969 K€	899 K€	996 K€	1 102 K€	-7,5%
<i>dont dotation de compensation</i>	4 529 K€	4 441 K€	4 318 K€	4 228 K€	4 131 K€	4 048 K€	-2,2%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	322 K€	534 K€	435 K€	479 K€	470 K€	300 K€	-1,4%
<i>Evol.</i>		66%	-19%	10%	-2%	-36%	
76 - PRODUITS FINANCIERS	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	348 K€	379 K€	361 K€	436 K€	420 K€	350 K€	0,1%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
Total recettes réelles de fonctionnement	39 482 K€	41 431 K€	40 928 K€	40 538 K€	42 588 K€	40 596 K€	0,6%
<i>Evol.</i>		4,9%	-1,2%	-1,0%	5,1%	-4,7%	

Sur la période, les recettes progressent en moyenne de 0.6%. Les recettes fiscales évoluent sous l'effet du dynamisme du territoire mais également sous l'effet de la perception de rôles complémentaires conséquents.

Les recettes sont également impactées par une baisse sans précédent des dotations de l'Etat depuis 2014.

Les recettes 2020 sont impactées par la baisse des activités compte tenu de la crise sanitaire avec l'annulation de certains spectacles, la fermeture des équipements publics pendant le confinement.

b) L'évolution de la dotation d'intercommunalité de compensation

Envoyé en préfecture le 30/11/2020
 Reçu en préfecture le 30/11/2020
 Affiché le 
 ID : 026-200040459-20201125-20201125_11-DE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population DGF	63 865	65 222	66 181	67 570	68 027	68 449
<i>Evolution</i>	1,3%	2,1%	1,5%	2,1%	0,7%	0,6%
Dotation de base	823 K€	431 K€	1 123 K€	1 094 K€	456 K€	487 K€
Dotation de péréquation	1 790 K€	867 K€	2 147 K€	2 106 K€	880 K€	947 K€
Garantie d'évolution	103 K€	1 336 K€	K€			
Dotation d'intercommunalité brute	2 715 K€	2 635 K€	3 270 K€	3 199 K€	1 336 K€	1 434 K€
Variation	34 K€	-80 K€	635 K€	-70 K€	-1 863 K€	98 K€
Ecrêtement					-340 K€	-332 K€
Contribution au redressement des comptes publics	-779 K€	-780 K€	-437 K€	K€		
CRCP cumulée	-1 084 K€	-1 863 K€	-2 301 K€	-2 301 K€		
Dotation d'intercommunalité	1 631 K€	771 K€	969 K€	899 K€	996 K€	1 102 K€
<i>Evolution</i>	-31,4%	-52,7%	25,7%	-7,3%	10,8%	10,7%
<i>Evolution / Pop. DGF</i>	-32%	-54%	24%	-9%	10%	10%
Dotation de compensation	4 529 K€	4 441 K€	4 318 K€	4 228 K€	4 131 K€	4 055 K€
<i>Evolution</i>	-2,182%	-1,935%	-2,779%	-2,088%	-2,296%	-1,828%
Total DGF	6 161 K€	5 213 K€	5 287 K€	5 127 K€	5 127 K€	5 158 K€
<i>Evolution</i>	-846 K€	-948 K€	74 K€	-161 K€	K€	30,9 K€
DGF / Pop. DGF	96,5 €	79,9 €	79,9 €	75,9 €	75,4 €	75,4 €
<i>Evolution</i>	-13,2%	-17,1%	0,0%	-5,0%	-0,7%	0,0%

La dotation d'intercommunalité versée par l'État enregistre une diminution drastique depuis 2014.

Cette réduction est due essentiellement à la participation pour le redressement des comptes publics (- 2 301K€ en variation entre 2013 et 2018). Depuis 2018, la contribution au redressement des comptes publics est figée à - 2 301K€ par an.

En prenant en compte la dotation de compensation, la dotation globale de fonctionnement est passée de 6 161K€ à 5 158K€ fin 2020.

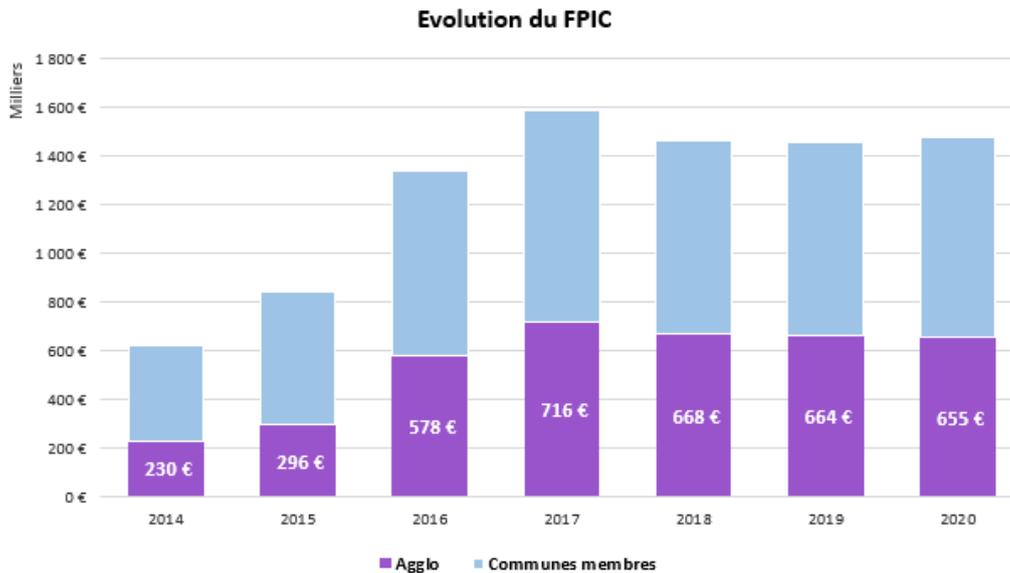
B. Les dépenses de fonctionnement

a) Vue d'ensemble de l'évolution des dépenses

	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé	Evol. Moy 15-20
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 466 K€	7 493 K€	7 130 K€	7 339 K€	7 443 K€	7 261 K€	-0,6%
<i>Evolution</i>		0,4%	-4,8%	2,9%	1,4%	-2,4%	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	16 404 K€	17 062 K€	17 437 K€	17 100 K€	16 878 K€	16 797 K€	0,5%
<i>Evolution</i>		4,0%	2,2%	-1,9%	-1,3%	-0,5%	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 320 K€	9 554 K€	9 798 K€	9 451 K€	9 493 K€	9 514 K€	0,4%
<i>Evolution</i>		2,5%	2,6%	-3,5%	0,5%	0,2%	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 542 K€	1 484 K€	1 240 K€	1 243 K€	1 233 K€	1 238 K€	-4,3%
<i>Evolution</i>		-3,8%	-16,5%	0,3%	-0,8%	0,4%	
66 - CHARGES FINANCIERES	359 K€	344 K€	270 K€	248 K€	215 K€	215 K€	-9,8%
<i>Evolution</i>		-4,2%	-21,5%	-8,2%	-13,4%	-0,1%	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	121 K€	2 K€	140 K€	276 K€	1 242 K€	176 K€	7,8%
68 - DOT. AUX PROVISIONS	K€	K€	40 K€	K€	40 K€	40 K€	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	35 211 K€	35 939 K€	36 054 K€	35 656 K€	36 544 K€	35 240 K€	0,0%
		2,1%	0,3%	-1,1%	2,5%	-3,6%	

Sur la période, les dépenses sont restées stables. En 2020, la crise sanitaire a eu un impact sur l'exécution des budgets avec des crédits non utilisés et des dépenses la covid19.

Depuis 2013, l'agglomération est prélevée par l'Etat au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le montant prélevé au titre de 2020 est 655 000€.



b) L'évolution de la fiscalité reversée (attrib. de compensation et dotation de solidarité communautaire)

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

A travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Pour rappel, en 2005, la communauté de communes la Sésame, devenue la CA Montélimar Agglomération, s'est substituée aux communes membres pour la perception de la taxe professionnelle et le montant des attributions de compensation a été calculé en fonction des charges transférées.

Lorsque le montant des charges transférées excède les produits de fiscalité, c'est la commune concernée qui verse une attribution de compensation à l'agglomération.

De plus, les effets financiers des services communs (finances, RH, affaires juridiques et archives) entre la ville de Montélimar et l'agglomération sont imputés sur l'attribution de compensation conformément à la convention délibérée le 30 mars 2015. Cette convention prévoit un montant prévisionnel à rembourser à l'agglomération qui est réajusté en fonction des dépenses réellement constatées au compte administratif de l'agglomération.

Attribution de compensation versée par l'agglomération

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AC année N-1	10 235 K€	8 737 K€	8 753 K€	8 755 K€	8 421 K€	8 437 K€
Lissage Saulce	17 K€					
Transfert périscolaire	-1 515 K€					
Transfert Promotion du tourisme			92 K€			
Transfert PLU			-107 K€	-36 K€		
Transfert ZAE				-293 K€		
Transfert Gemapi				-22 K€		
Annulation impact ADMR						1,3 K€
impact ADMR - rattrapage 2019						1,3 K€
AC année N	8 737 K€	8 753 K€	8 755 K€	8 421 K€	8 437 K€	8 440 K€
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	280 K€					
Total AC et DSC	9 017 K€	9 033 K€	9 035 K€	8 701 K€	8 717 K€	8 720 K€
Variation en €	-1 498 K€	17 K€	2 K€	-334,2 K€	16,6 K€	2,6 K€
Effets financiers des services communs	-982 K€	-982 K€	-1 097 K€	-1 157 K€	-1 114 K€	-1 114 K€
Total Montant reversé par l'Agglo	8 035 K€	8 051 K€	7 938 K€	7 544 K€	7 603 K€	7 606 K€
Variation en €	-1 434 K€	17 K€	-113 K€	-395 K€	59 K€	3 K€

Attribution de compensation reversée par les communes

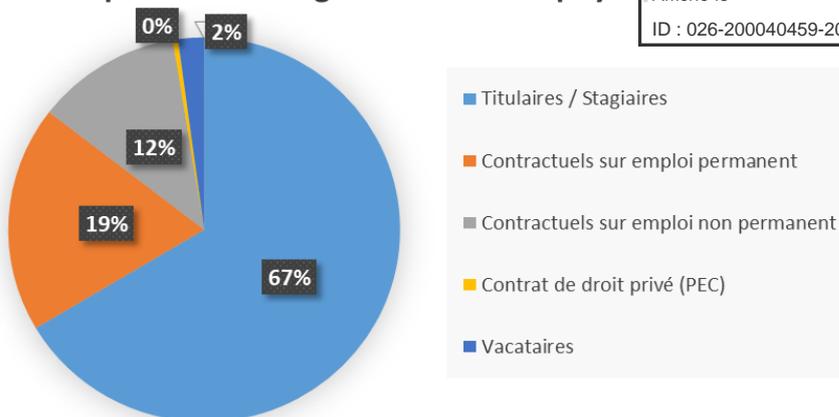
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AC année N-1	36,5 K€	61,0 K€	61,0 K€	61,0 K€	63,4 K€	63,4 K€
Transfert périscolaire	24,6 K€					
Transfert Promotion du tourisme			-7,5 K€			
Transfert PLU			7,4 K€	2,5 K€		
AC année N	61,0 K€	61,0 K€	61,0 K€	63,4 K€	63,4 K€	63,4 K€
Total Montant reversé par les communes	61,0 K€	61,0 K€	61,0 K€	63,4 K€	63,4 K€	63,4 K€
Variation en €	25 K€	0 K€	0 K€	2 K€	0 K€	0 K€

C. Les données financières relatives aux ressources humaines**a) La structure des effectifs**

La structure des effectifs au 30 octobre 2020 s'établit à 468 agents permanents et non permanents, soit une baisse de 31 agents par rapport à octobre 2019. Le nombre d'ETP reste stable (387 ETP contre 390 en 2019). Cette modification de l'équilibre entre Effectif physique et ETP tient à la volonté de Montélimar Agglomération de résorber petit à petit les emplois dits « précaires » et à miser sur des temps de travail plus importants, parfois partagés entre services. En effet, le taux d'emploi des agents qui était de 78,60% en 2019 est passé à 82,82% en 2020.

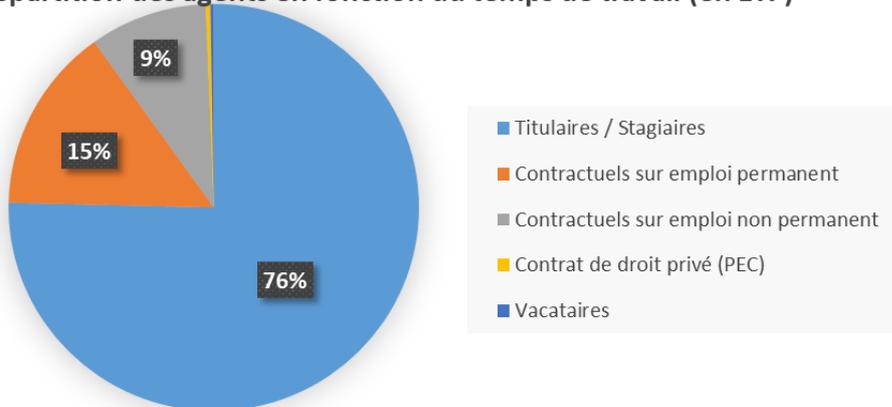
Ces agents se répartissent, selon leur statut, entre les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale, les agents contractuels sur emploi permanent et non permanents (pour les emplois non permanents, il s'agit des vacataires, remplacements et agents recrutés sur des besoins occasionnels liés à la saisonnalité de certaines de nos missions), les contrats de droit privé (essentiellement les contrats aidés, dont le nombre est passé de 8 à 2 en un an, suite à la remise en question des soutiens de l'Etat dans nombre de secteurs – nous en avons 16 en 2019).

Répartition des agents en effectif physique



La répartition des effectifs de la CA Montélimar Agglomération peut donc aussi être rapportée en fonction du temps de travail des agents, car si l'on dénombrerait 468 agents au 31/10/2020, ils ne représentaient que 387,62 équivalents temps plein (hors vacataires).

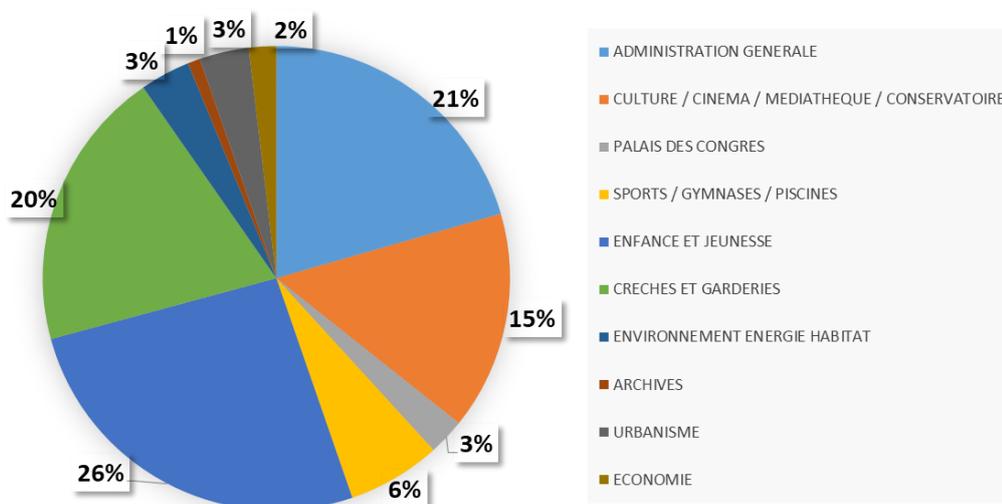
Répartition des agents en fonction du temps de travail (en ETP)



b) Les éléments de la rémunération

Les éléments de la rémunération versée aux agents de Montélimar-Agglomération se répartissent de la manière suivante : 86% en rémunération principale et 14% en régime indemnitaire.

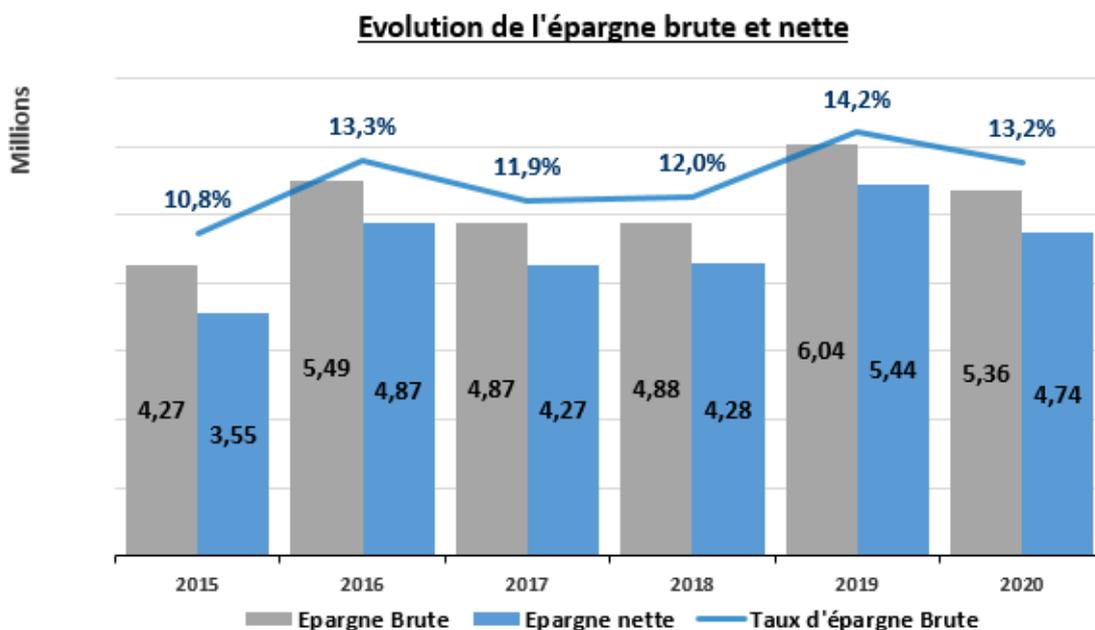
Par service, la masse salariale se répartit de la manière suivante :



On notera que les compétences Petite Enfance (crèches) et Enfance (loisirs) représentent près de la moitié des dépenses de personnel de Montélimar Agglomération. A signaler que sur les charges de personnel de l'administration correspondent aux services partagés avec la ville de Montélimar (finances, commande publique, affaires juridiques, ressources humaines), et sont remboursées au prorata par cette dernière.

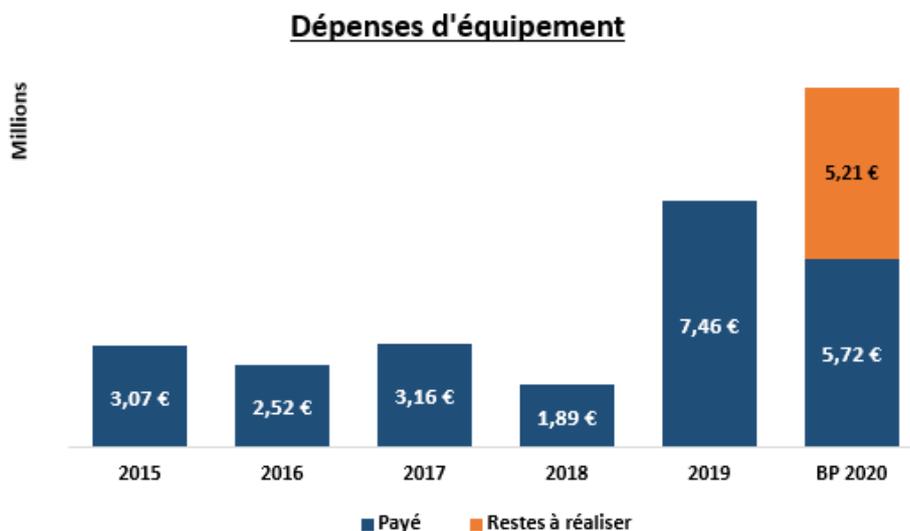
D. L'évolution de l'épargne brute

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



Depuis 2015, l'épargne dégagée s'améliore compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes commentée dans les paragraphes ci-dessus. Les pics de 2016 et 2019 sont expliqués par l'encaissement de rôles complémentaires de fiscalité importants.

E. Les dépenses d'équipement et leur financement



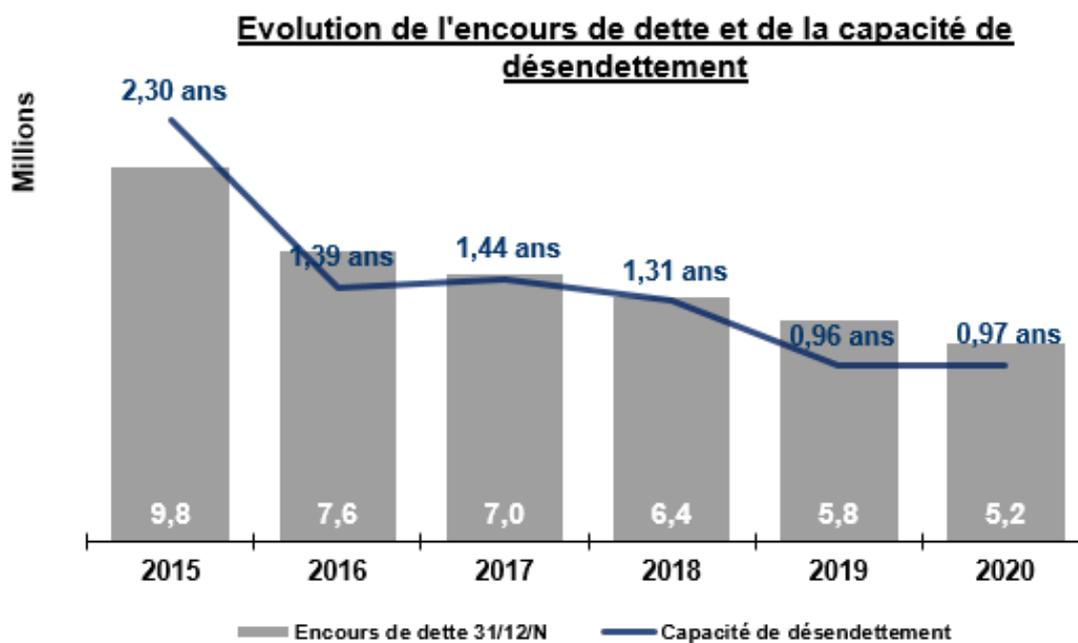
En 2020, ce sont plus de 10.9M€ (y compris les restes à réaliser²) qui ont été réalisés.
En moyenne, les dépenses payées ont été autofinancées à hauteur de 74%.

Financement des investissements	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé
Subventions d'investissement	739 K€	43 K€	134 K€	160 K€	1 288 K€	1 038 K€
FCTVA	544 K€	314 K€	214 K€	334 K€	357 K€	563 K€
Emprunt	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Cessions immobilières	K€	K€	K€	K€	4 K€	11 K€
Divers	1 K€	K€	K€	K€	268 K€	85 K€
Autofinancement	1 789 K€	2 159 K€	2 813 K€	1 391 K€	5 547 K€	4 020 K€

F. La gestion de la dette

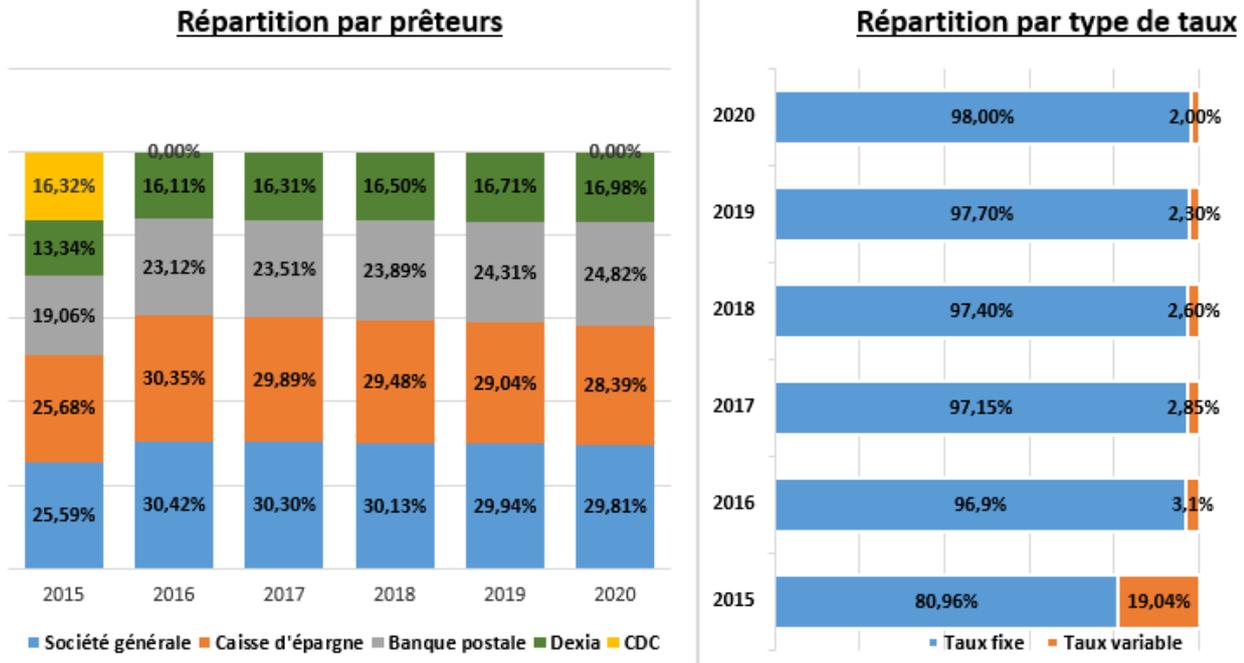
a) L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette est en baisse sur la période.



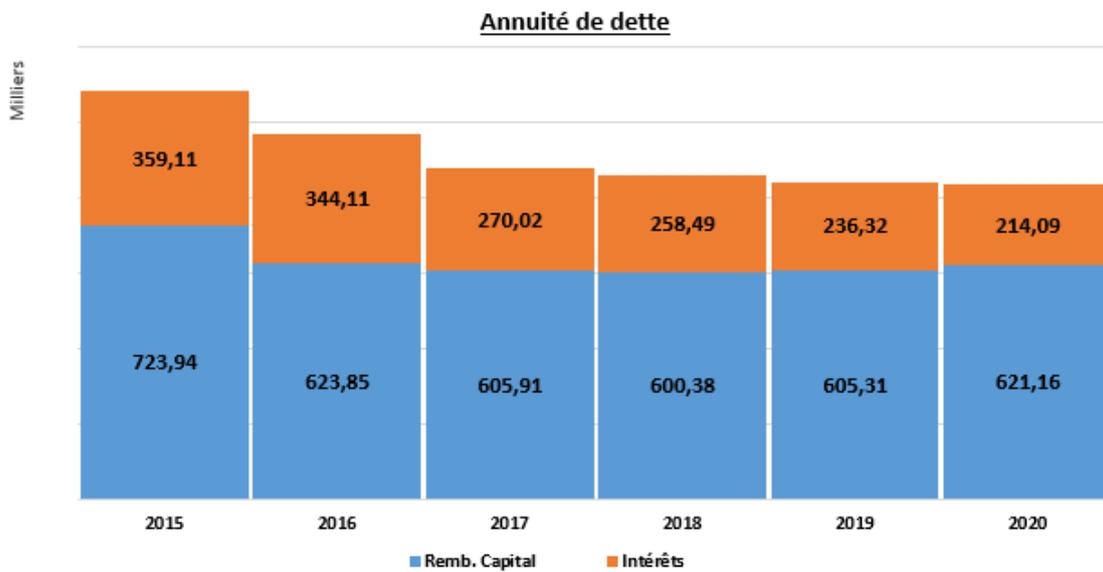
² Les restes à réaliser correspondent à des commandes passées pour lesquelles les travaux ne sont pas encore achevés

b) La répartition de la dette par prêteur et par type de taux



L'encours de dette est réparti entre plusieurs prêteurs et ne présente pas de risque, compte tenu d'un socle à taux fixe de 98% fin 2020.

c) L'évolution de l'annuité de dette



L'annuité correspond à l'application des clauses financières de chaque contrat de prêt souscrit tout au long de la vie de la collectivité.

IV. Les orientations budgétaires 2021 du budget général (hors OPA)

La crise sanitaire et ses conséquences économiques ont impacté les conditions de la gestion budgétaire de l'année 2020 et vont également impacter l'exercice 2021 (baisse de la fiscalité économique perçue par l'agglomération et dépenses nouvelles pour continuer à lutter contre le covid19).

Le premier semestre de 2021 permettra au Conseil communautaire de définir le projet de territoire 2021-2026. Ce projet, qui devra déterminer les orientations et les actions de Montélimar Agglomération sera accompagné d'un plan pluriannuel d'investissement qui permettra d'assurer et de financer le développement et l'aménagement équitable et durable de notre territoire.

A. Les recettes de fonctionnement

a) L'évolution de la dotation d'intercommunalité et de compensation

	2018	2019	2020	BP 2021
Population DGF	67 570	68 027	68 449	68 791
<i>Evolution</i>	2,1%	0,7%	0,6%	0,5%
Dotation de base	1 094 K€	456 K€	487 K€	508 K€
Dotation de péréquation	2 106 K€	880 K€	947 K€	990 K€
Garantie d'évolution				
Dotation d'intercommunalité brute	3 199 K€	1 336 K€	1 434 K€	1 498 K€
Variation	-70 K€	-1 863 K€	98 K€	64 K€
Ecrêtement		-340 K€	-332 K€	-279 K€
Contribution au redressement des comptes publics				
CRCP cumulée	-2 301 K€			
Dotation d'intercommunalité	899 K€	996 K€	1 102 K€	1 219 K€
<i>Evolution</i>	-7,3%	10,8%	10,7%	10,5%
<i>Evolution / Pop. DGF</i>	-9%	10%	10%	10%
Dotation de compensation	4 228 K€	4 131 K€	4 055 K€	3 976 K€
<i>Evolution</i>	-2,088%	-2,296%	-1,828%	-1,964%
Total DGF	5 127 K€	5 127 K€	5 158 K€	5 194 K€
<i>Evolution</i>	-161 K€	K€	30,9 K€	36,7 K€
DGF / Pop. DGF	75,9 €	75,4 €	75,4 €	75,5 €
<i>Evolution</i>	-5,0%	-0,7%	0,0%	0,2%

La loi de finances pour 2021 n'étant votée que fin décembre 2020, l'estimation de la DGF 2021 est effectuée en prenant en compte les paramètres 2020 (CIF, potentiel fiscal, revenu moyen...).

Néanmoins, une estimation d'évolution de la population de +0.5% est retenue dans le calcul.

Pour rappel, depuis 2019, le montant de la contribution au redressement des comptes publics (-2,3M€) est déduit directement sur la dotation de base et de péréquation.

La dotation de compensation, quant à elle, est écrêtée, chaque année, afin de permettre de financer la croissance démographique et la péréquation (DSU, DSR...).

La DGF 2021 est estimée à 5 194K€, soit 75.5€/habitant, en hausse de 0,2% par rapport à 2020.

b) L'évolution des taux et des bases d'imposition

Les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2021.

L'année 2020 était la dernière année de perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales. À partir de 2021, celle-ci sera affectée directement à l'État et l'agglomération bénéficiera du nouveau panier de ressources, à savoir une part de la TVA versée par l'Etat pour neutraliser l'impact de la réforme.

		2020	2021
TH et TVA	Bases nettes de TH	97 166 000	5 461 864
	<i>Evol.</i>		
	dont bases nettes residences secondaires	5 461 864	5 461 864
	dont bases nettes hors residences secondaires	91 704 136	
	Taux de TH	9,44%	9,44%
	Produit de TH total	9 172 470	515 600
	dont produit de TH residences secondaires	515 600	515 600
	dont produit de TH hors residences secondaires	8 656 870	0
	Compensation d'exonerations de TH	805 606	0
	Produit de TVA		9 462 476
<i>Evol.</i>			
Produit total TH et TVA	9 978 076	9 978 076	
<i>Evol.</i>		0,0%	

Les bases d'imposition 2021 seront notifiées par les services des impôts fin mars 2021. Le budget est donc préparé avec des hypothèses d'évolution et d'impact de la crise sanitaire sur la fiscalité professionnelle notamment sur le montant de la CVAE.

		2020	2021
Taxe Foncière	Base	100 454 000	101 458 540
	Taux	1,65%	1,65%
	Produit	1 657 491	1 674 066
	<i>Evol.</i>		1,0%
Taxe Foncière non bâtie	Base	1 527 000	1 519 365
	Taux	2,75%	2,75%
	Produit	41 993	41 783
	<i>Evol.</i>		-0,5%
CFE	Base	40 969 000	41 173 845
	Taux	25,69%	25,69%
	Produit	10 524 936	10 577 561
	<i>Evol.</i>		0,5%
TAFNB	Produit	127 112	126 476
Sous total		22 329 608	22 397 962
			0,3%
CVAE	Produit	4 848 634	3 394 044
	<i>Evol.</i>		-30,0%
TASCOM	Produit	1 112 303	1 117 865
	<i>Evol.</i>		0,5%
IFER	Produit	1 135 579	1 146 935
	<i>Evol.</i>		1,0%
Total Général		29 426 124	28 056 805
			-4,7%

Au global, les recettes fiscales sont estimées à 28 056K€ soit -4.7% par rapport à 2020.

B. Les dépenses de fonctionnement

a) L'évolution des dépenses de gestion courante

Dans l'attente du nouveau projet de territoire, Il a été demandé à l'ensemble des services de proposer un projet de budget réaliste, fondé sur une estimation des missions récurrentes définies dans les statuts, dans le respect des principes suivants :

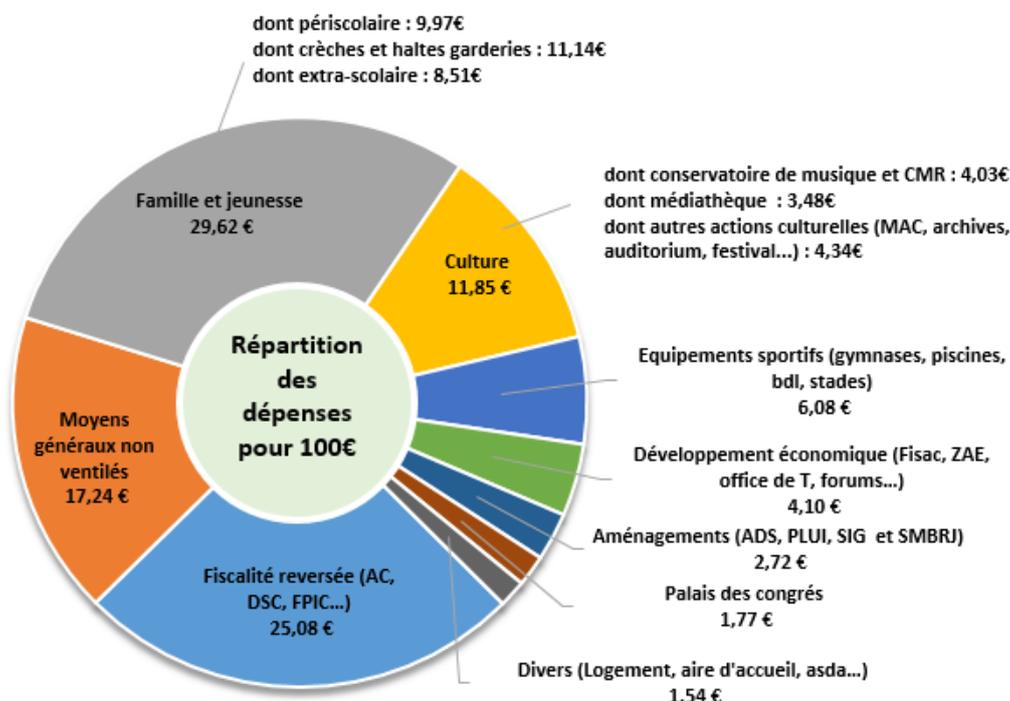
- limitation de l'évolution des charges à caractère général à périmètre constant au maximum de +1% ;
- limitation de l'évolution des charges de personnel à périmètre constant au maximum de +1,5% ;
- maintien des subventions aux associations au même niveau que celui du budget 2020.

A ce stade de la préparation du budget 2021, les estimations de dépense respectent les objectifs fixés.

		Total budget 2020	Budget 2021	Evol. En %	Evol. En €
Dépense					
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 506 K€	7 577 K€	0,95%	72 K€
012	- CHARGES DE PERSONNEL	17 649 K€	17 689 K€	0,23%	40 K€
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 514 K€	9 494 K€	-0,21%	-20 K€
022	- DEPENSES IMPREVUES		125 K€		125 K€
65	- AUTRES CHARGES COURANTES	1 310 K€	1 359 K€	3,75%	49 K€
66	- CHARGES FINANCIERES	215 K€	191 K€	-10,96%	-24 K€
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	206 K€	142 K€	-31,17%	-64 K€
68	- DOT. AUX PROVISIONS	40 K€	40 K€	0,00%	0 K€
Total Dépense		36 439 K€	36 617 K€	0,49%	178 K€

Un montant de 125K€ est inscrit en dépenses imprévues afin de répondre aux éventuels besoins notamment lié à la covid19.

La répartition des dépenses est la suivante :



b) L'évolution des charges de personnel

La masse salariale 2021 évoluera en prenant en compte différents éléments rattachés, soit au contexte national, soit au contexte local.

En ce qui concerne le contexte national, il faut signaler, à titre liminaire qu'il ne devrait pas y avoir, en 2021, d'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale. L'augmentation du SMIC, estimée à 0,6%, aura en 2021 une incidence sur le budget, dans la mesure où certains emplois sont rémunérés sur un indice majoré inférieur à la valeur du SMIC.

2021 sera la quatrième année d'application du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations). Pour mémoire, il s'agit de revaloriser progressivement les salaires des agents publics en alignant les grilles indiciaires des 3 fonctions publiques, et de transférer des éléments de primes vers la rémunération indiciaire, ce qui induit une augmentation des cotisations retraites pour l'employeur.

Enfin, rappelons que les agents de la collectivité évoluent tout au long de leur carrière en avançant d'échelon ou de grade. Cette évolution est appelée le GVT (glissement vieillesse technicité).

Aucune évolution notable des compétences n'est prévue à ce stade. Le prochain projet de territoire en décidera éventuellement. Ainsi, 2021 devrait se limiter au plafond retenu, à savoir une augmentation contenue inférieure à 1% de la masse salariale.

c) L'évolution de l'attribution de compensation versée par Montélimar-Agglomération

En 2021, il n'est pas prévu de nouveaux transferts de compétences vers Montélimar-Agglomération. L'impact de l'intégration de la commune de Puy Saint Martin sera évalué par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2021.

De plus, pour rappel, les effets financiers des services communs (finances, RH, affaires juridiques et archives) sont imputés sur l'attribution de compensation conformément à la convention délibérée le 30 mars 2015. Le montant 2021 des services communs est estimé à 1 114K€. Ce montant sera réajusté en fonction des dépenses réellement constatées au compte administratif de l'agglomération.

En les prenant en compte, le montant de l'AC à reverser ressort à 7 605K€ pour 2021.

Attribution de compensation versée par l'agglomération

	2020	2021
AC année N-1	8 437 K€	8 439 K€
Annulation impact ADMR	1,3 K€	
Impact ADMR - rattrapage 2019	1,3 K€	
AC année N	8 440 K€	8 439 K€
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	280 K€	280 K€
Total AC et DSC	8 720 K€	8 719 K€
Variation en €	2,6 K€	-1,3 K€
Effets financiers des services communs	-1 114 K€	-1 114 K€
Total Montant reversé par l'Agglo	7 606 K€	7 605 K€
Variation en €	3 K€	-1 K€

Attribution de compensation reversée par les communes

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 026-200040459-20201125-20201125_11-DE

	2020	
AC année N-1	63,4 K€	63,4 K€
AC année N	63,4 K€	63,4 K€
Total Montant reversé par les communes	63,4 K€	63,4 K€
<i>Variation en €</i>	<i>0 K€</i>	<i>0 K€</i>

d) Les participations aux concessions d'aménagement des zones d'activités

L'aménagement des zones d'activités intercommunales a été confié à la SPL Montélimar Agglo développement par concessions d'aménagement. Ces concessions prévoient le montant des participations prévisionnelles à verser par l'agglomération. En 2021, il est prévu de verser un acompte de 92 091€ comme en 2020.

	Année échéance concession	Montant participation actée ds les concessions	Proposition étalement					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
ETANG CHATEAUNEUF DU RHONE	2022	118 000	19 667 €	19 667 €	19 667 €	19 667 €	19 667 €	19 667 €
MIRGALLAND COUCOURDE	2022	434 544	72 424 €	72 424 €	72 424 €	72 424 €	72 424 €	72 424 €
ANDRANS CLEON D'ANDRAN	2019	110 513	36 838 €	36 838 €	36 838 €			
PLANAS BATIE ROLLAND	2022	0						
PORTES DE PROVENCE MONTELIMAR	2018	0						
TOTAL		663 057	128 928	128 928	128 928	92 091	92 091	92 091

C. Les dépenses d'équipement

En 2021, les travaux suivants sont prévus :

BP 2021

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AMENAGEMENT DES QUAIS DE BUS CONFORMEMENT AU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS	250 000 €
GESTION DES DIGUES	53 000 €
PLUI	133 000 €
POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLH – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES FAÇADES	310 000 €
PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS – METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE EN LIEN AVEC LE SMBRJ	88 226 €
PARTICIPATION AIRE DE COVOITURAGE	67 200 €
Total AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	901 426 €

La démarche du PLUI va se poursuivre en 2021. Des crédits seront également consacrés à la mise en œuvre du programme local de l'habitat (opération façades, aides aux logements sociaux...) et à celle du contrat de rivière en lien avec le SMBRJ.

Un budget de 250K€ est prévu pour la mise en accessibilité des qu...
territoire ainsi qu'une participation de 67K€ pour la construction d'une...
du territoire en partenariat avec Vinci, le département et la région.

ECONOMIE

AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	10 000 €
AMENAGEMENT / ENTRETIEN ZAE	182 000 €
AMÉNAGER NOS PARCS D'ACTIVITÉ EXISTANTS (signalétique)	80 000 €
RESERVES FONCIERES	1 000 000 €
Total ECONOMIE	1 272 000 €

Des crédits sont prévus pour l'entretien et la signalétique des zones d'activités et pour l'aide à l'immobilier, en lien avec le département. Une provision pour des acquisitions foncières est également prévue.

BP 2021

PATRIMOINE

MAINTENIR ET RENOUVELER LE PATRIMOINE EXISTANT	1 600 000 €
RÉHABILITER LE THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE	465 056 €
Total PATRIMOINE	2 065 056 €
Total général	4 238 482 €

Comme chaque année des crédits seront consacrés au maintien du patrimoine existant et au solde du paiement de la rénovation du théâtre.

D. Le financement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront financées grâce aux efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement mais également par d'autres ressources, c'est-à-dire :

- le fonds de compensation de la TVA estimé à 790K€ ;
- les subventions d'équipement estimées à 2 000K€.

Le solde du financement sera assuré par l'autofinancement.

V. Les orientations pluriannuelles du budget général (hors OM)

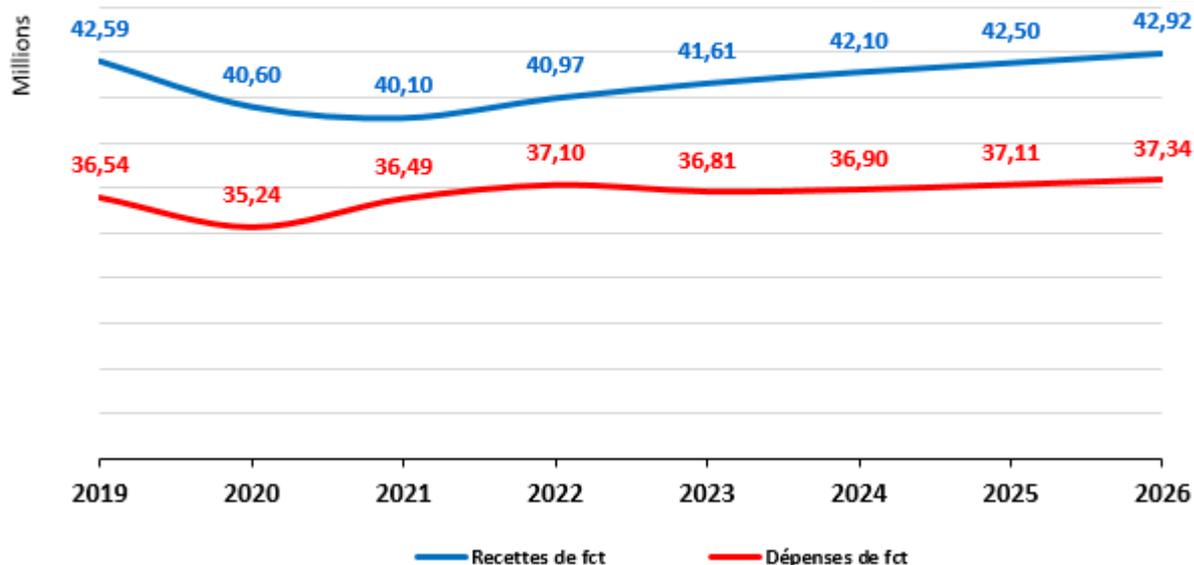
Chaque année, la prospective est mise à jour en fonction des éléments de la dernière loi de finances et des évolutions de notre agglomération. Dans l'attente du nouveau projet de territoire, la projection prend en compte un montant d'investissement moyen de 9M€ par an et les hypothèses d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement ci-dessous.

A. L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Hypothèse au fil de l'eau de l'évolution de nos dépenses et de nos recettes de fonctionnement d'ici fin 2026 comme suit :

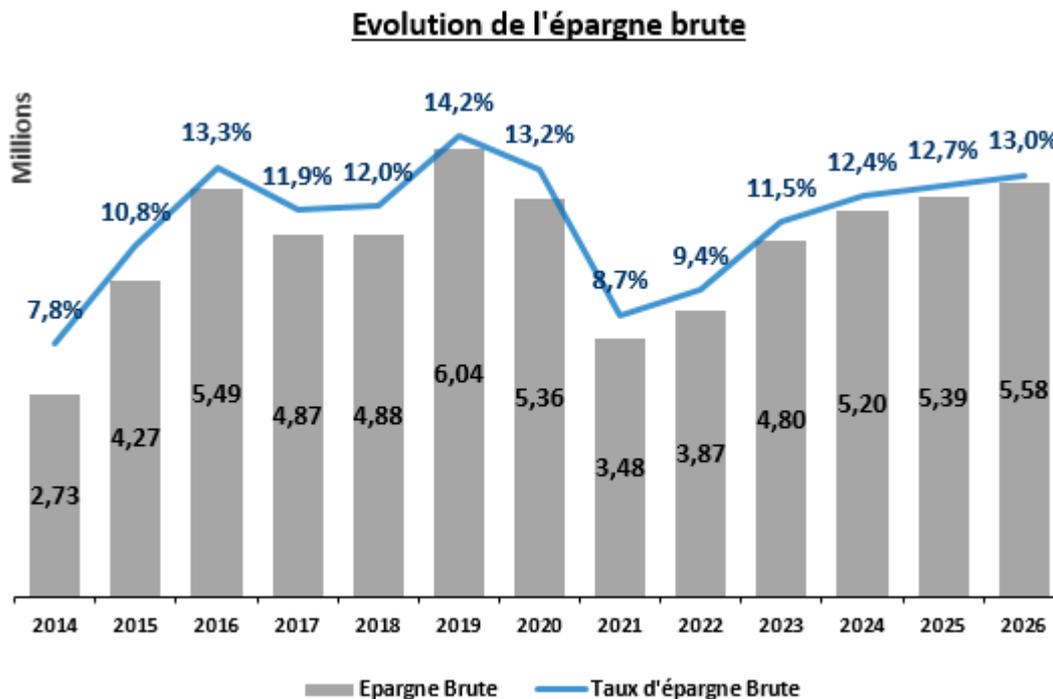
- hausse moyenne de +0.5% par an des charges courantes à périmètre constant ;
- hausse moyenne de +1% par an de la masse salariale ;
- maintien des subventions aux associations ;
- stabilité des taux d'imposition.

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement en millions €



B. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne

Dans cette hypothèse, le taux de capacité d'autofinancement brute resterait supérieur à 8% sur la période, comme le démontre le graphique ci-dessous.



Cette épargne permettrait de participer au financement des dépenses d'équipement prévues au projet de territoire.

C. Le financement du programme d'investissement

Le tableau ci-dessous prend en compte une hypothèse d'investissement de 0M€ par an.

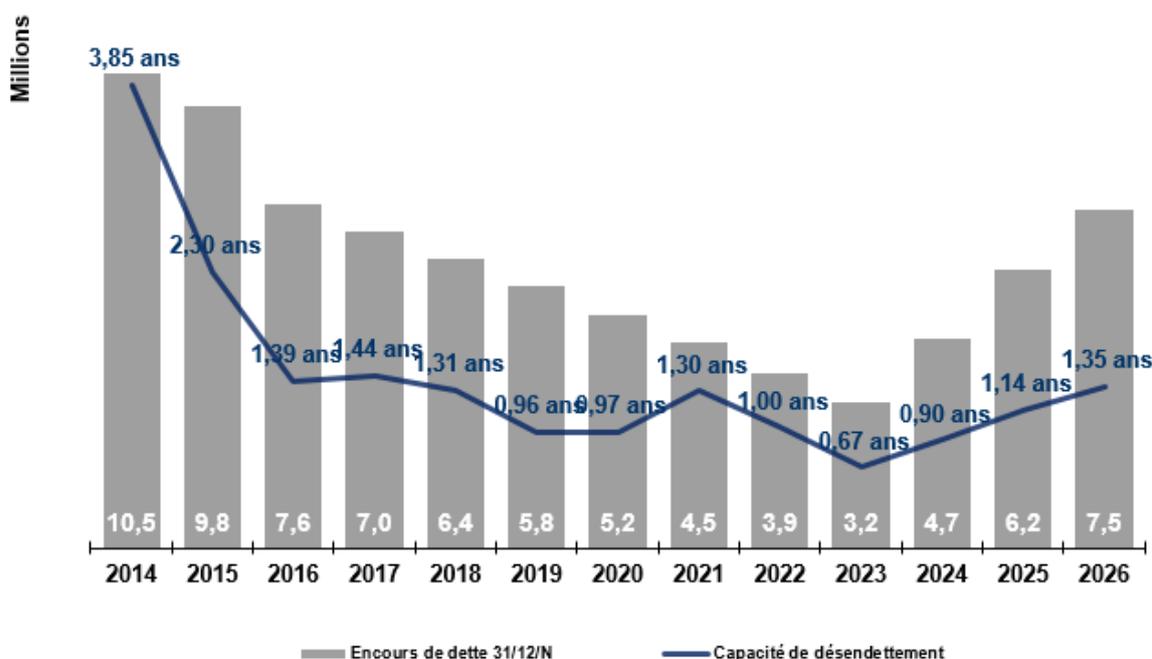
Dépenses d'équipement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Crédits nouveaux	4 238 K€	9 000 K€				
Reports N-1	5 206 K€	1 417 K€	2 604 K€	2 901 K€	2 975 K€	2 994 K€
Total	9 445 K€	10 417 K€	11 604 K€	11 901 K€	11 975 K€	11 994 K€
Estimation réalisation des dépenses d'équipement	8 028 K€	7 813 K€	8 703 K€	8 926 K€	8 981 K€	8 995 K€

Financement des investissements	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subventions d'investissement	2 000 K€	781 K€	870 K€	893 K€	898 K€	900 K€
FCTVA	978 K€	1 032 K€	1 113 K€	1 164 K€	1 177 K€	1 180 K€
Emprunt	K€	K€	K€	2 102 K€	2 289 K€	2 264 K€
Cessions immobilières	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Divers	40 K€	K€	K€	K€	K€	K€
Autofinancement	5 010 K€	5 999 K€	6 720 K€	4 767 K€	4 617 K€	4 652 K€

D. L'évolution de l'endettement

Compte tenu des hypothèses d'investissements et d'évolution des dépenses et recettes, l'évolution de l'encours serait la suivante :

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement



VI. Les budgets annexes ou assimilés

A. Le budget des ordures ménagères

a) La situation financière fin 2020

La collecte des déchets ménagers est gérée depuis plus de 20 ans à l'échelle intercommunale sur le territoire. Le traitement est confié au SYPP (Syndicat des Portes de Provence) avec la gestion des bas de quai des déchèteries intercommunales. L'agglomération gère 5 déchèteries.

	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé	Evol. Moy 15-20
Total 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	14 K€	1 K€	13 K€	K€	K€	K€	-100,0%
Valorisation des déchets	544 K€	590 K€	704 K€	868 K€	924 K€	685 K€	4,7%
Total 70 - PRODUIT DES SERVICES	544 K€	590 K€	704 K€	868 K€	924 K€	685 K€	4,7%
	-13,3%	8,4%	19,3%	23,3%	6,5%	-25,8%	
7331 - Taxe d'enlèvement des o.m.	6 562 K€	6 685 K€	6 845 K€	7 077 K€	7 307 K€	7 406 K€	2,5%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	6 562 K€	6 685 K€	6 845 K€	7 077 K€	7 307 K€	7 406 K€	2,5%
	3,7%	1,9%	2,4%	3,4%	3,2%	1,4%	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 K€	90 K€	25 K€	52 K€	13 K€	49 K€	27,2%
	-95,9%	513,4%	-72,2%	106,4%	-74,5%	271,3%	
Total Recettes réelles	7 135 K€	7 366 K€	7 587 K€	7 997 K€	8 244 K€	8 141 K€	2,7%
	-2,8%	3,2%	3,0%	5,4%	3,1%	-1,3%	

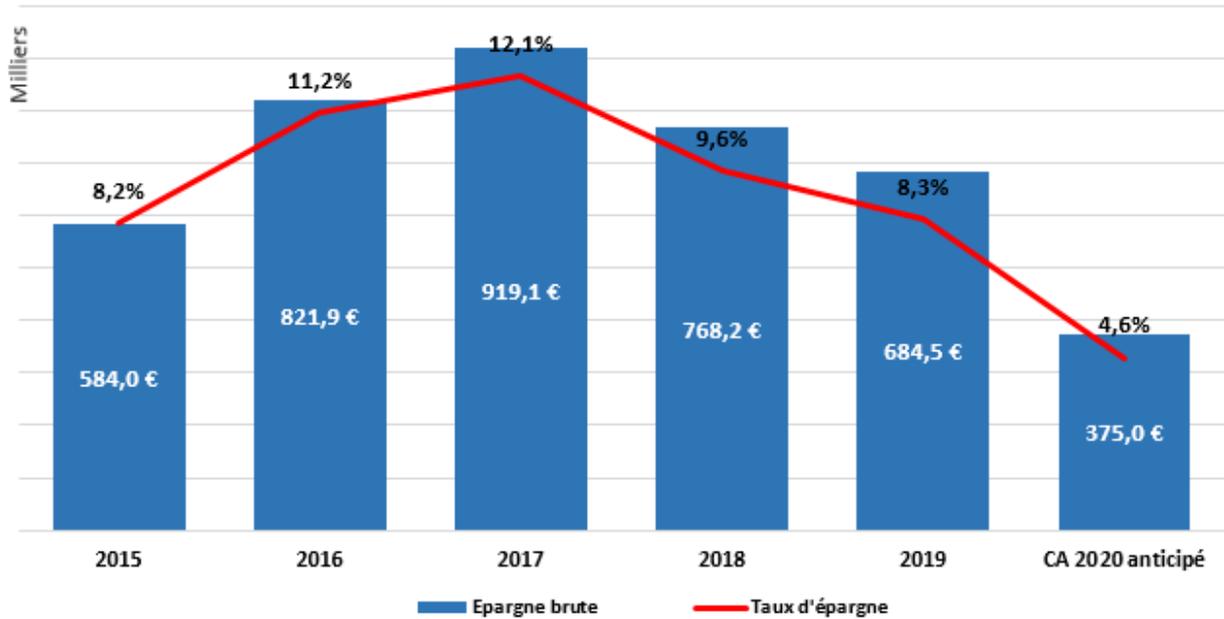
	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé	Evol. Moy 15-20
611 - Collecte des déchets	2 581 K€	2 612 K€	2 678 K€	2 884 K€	2 995 K€	3 210 K€	4,5%
	-6,9%	1,2%	2,5%	7,7%	3,9%	7,2%	
615 - Entretien, réparations et lavages	213 K€	257 K€	250 K€	257 K€	302 K€	224 K€	1,0%
	-7,4%	20,6%	-2,9%	3,1%	17,4%	-25,8%	
628 - Traitement et gestion des bas de q	3 285 K€	3 213 K€	3 317 K€	3 635 K€	3 770 K€	3 740 K€	2,6%
	3,8%	-2,2%	3,2%	9,6%	3,7%	-0,8%	
Autres	59 K€	63 K€	62 K€	45 K€	93 K€	53 K€	-1,9%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 139 K€	6 146 K€	6 306 K€	6 821 K€	7 161 K€	7 227 K€	3,3%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	158 K€	148 K€	112 K€	125 K€	128 K€	130 K€	-3,8%
Participation SYPP	213 K€	217 K€	221 K€	225 K€	227 K€	228 K€	1,4%
Subvention Ressourcerie				10 K€	20 K€	20 K€	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION (SYPP)	213 K€	217 K€	221 K€	235 K€	247 K€	248 K€	3,1%
	-9,4%	2,0%	1,4%	6,7%	5,0%	0,5%	
66 - CHARGES FINANCIERES	35 K€	32 K€	29 K€	27 K€	24 K€	23 K€	-8,1%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 K€	1 K€	1 K€	21 K€	K€	138 K€	85,9%
Total Dépenses réelles	6 551 K€	6 544 K€	6 668 K€	7 228 K€	7 560 K€	7 767 K€	3,5%
	-1,9%	-0,1%	1,9%	8,4%	4,6%	2,7%	

En 2020, plusieurs actions ont été menées comme notamment :

- La poursuite de la démarche d'optimisation de la collecte des déchets avec la suppression de points noirs ;
- La poursuite des actions de sensibilisation et la mise en œuvre de nouveaux points de collecte en CSE ;
- L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés au niveau de Montélimar-Agglomération et en lien avec le SYPP ;
- La poursuite de l'optimisation de la collecte du verre (augmentation du maillage avec de nouvelles colonnes et CSE).

Sur la période, nous pouvons constater que les recettes sont plus importantes que les dépenses.
Cette situation permet de dégager de l'épargne pour financer les investissements.

Evolution de l'épargne et du taux d'épargne



Depuis 2017, l'épargne est en baisse compte tenu d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes liée notamment à la révision des marchés, de l'augmentation des tonnages et l'amélioration du service.

En 2020, la baisse est amplifiée par la chute des cours de la revalorisation des déchets (verre, cartons...).

b) Les orientations 2021

	BP 2020	BP 2021	Evol. En %	Evol. En €
Total 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €		0,0%
Valorisation des déchets	883,5 K€	546,3 K€	-38,2%	-337,2 K€
Total 70 - PRODUIT DES SERVICES	883,5 K€	546,3 K€	-38,2%	-337,2 K€
7331 - Taxe d'enlèvement des o.m.	7 435,5 K€	7 509,8 K€	1,0%	74,4 K€
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	7 435,5 K€	7 509,8 K€	1,0%	74,4 K€
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €		- €
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 977 €	- €	-100,0%	- 48 977 €
Total Recettes réelles	8 368 K€	8 056 K€	-3,7%	-312 K€

Les recettes sont estimés à 8 056 K€ soit une baisse de 312K€ liée à la baisse des recettes de valorisation des déchets. La taxe sur les ordures ménagères est estimée avec une évolution des bases de 1% et le maintien du taux de TEOM au niveau de 2020 soit 8.17%.

	BP 2020	BP 2021	Evol. En %	Evol. En €
611 - Collecte des déchets	3 189,9 K€	3 233,8 K€	1,4%	43,9 K€
615 - Entretien, réparations et lavages	301,2 K€	299,9 K€	-0,4%	-1,3 K€
628 - Traitement et gestion des bas de quai	3 793,3 K€	4 694,3 K€	23,8%	901,0 K€
BAS QUAIS	927,0 K€	887,9 K€	-4,2%	-39,1 K€
TRAITEMENT	2 360,8 K€	3 251,3 K€	37,7%	890,5 K€
TRI	505,6 K€	555,1 K€	9,8%	49,5 K€
Autres	64,1 K€	49,1 K€	-23,4%	-15,0 K€
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 348,5 K€	8 277,1 K€	12,6%	928,6 K€
012 - CHARGES DE PERSONNEL	130,1 K€	130,6 K€	0,4%	0,5 K€
Participation SYPP	230,0 K€	230,7 K€	0,3%	0,7 K€
Subvention Ressourcerie	20,0 K€	20,0 K€	0,0%	0,0 K€
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION (SYPP)	250,0 K€	250,7 K€	0,3%	0,7 K€
66 - CHARGES FINANCIERES	22,7 K€	20,4 K€	-10,1%	-2,3 K€
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	137,9 K€	0,0 K€	-100,0%	-137,9 K€
Total Dépenses réelles	7 889,1 K€	8 678,8 K€	10,0%	789,6 K€

A ce stade de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées à 8 678K€ soit + 789K€ par rapport au budget 2020.

Cette forte augmentation est expliquée par l'augmentation du coût du traitement à venir liée à 2 phénomènes :

- augmentation du coût de l'enfouissement
- augmentation de la TGAP appliquée au cout à la tonne.

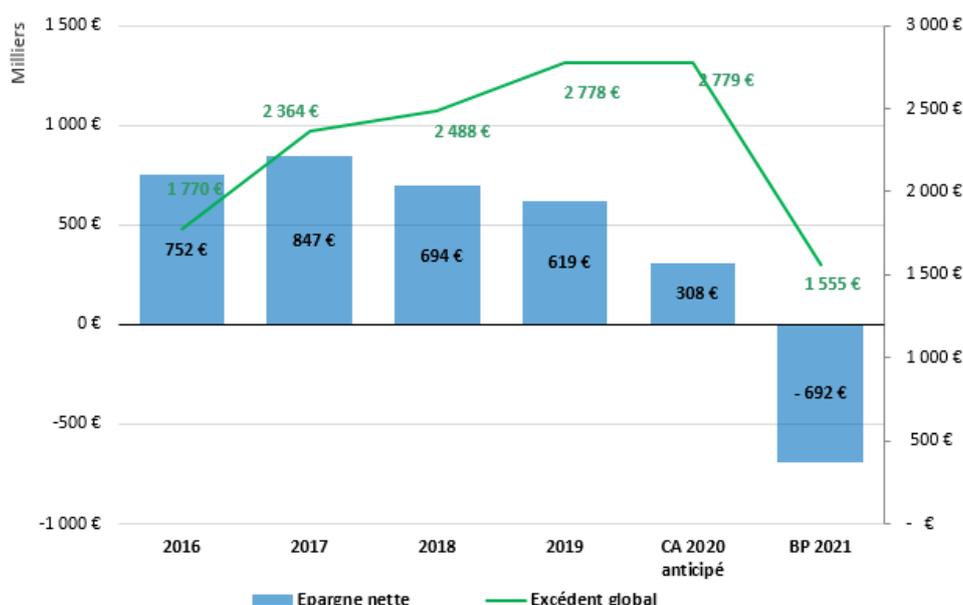
Sur notre territoire les déchets non valorisés sont actuellement enfouis sur le CET de Roussas (marché avec le SYPP). Pour l'agglomération, cela représente un peu moins de 23 000 Tonnes par an.

Le coût actuel d'enfouissement dans le cadre d'un marché géré par le SYPP qui se termine en fin d'année est de 68 € HT la tonne. Une consultation est en cours pour un nouveau marché d'une durée de 2 ans et demi. Le SYPP craint à une augmentation du coût du traitement dès le 1er janvier 2021 et ce donc pour 2 an et demi.

Enfin, la TGAP appliquée aux tonnages enfouis va fortement augmenter:

En 2020, elle est de 25 € HT par tonne et passera à 37 € HT par tonne, ce qui représente un surcoût d'environ 280K€.

Evolution de l'épargne nette et de l'excédent



Dans ces conditions, l'épargne serait négative et le budget ne pourrait être équilibré que grâce à l'excédent antérieur cumulé.

Des discussions vont être engagées avec le SYPP afin de trouver une solution intermédiaire.

Un programme d'investissement de 559K€ est également prévu en 2021 pour :

- 124 800 € pour l'achat de 60 colonnes cartons pour les communes extérieures
- 221 000 € pour terminer l'installation de CSE sur la commune de Châteauneuf
- 208 600 € pour la création de 32 nouveaux points éco-tri (emballages+verre) et colonnes à cartons sur Montélimar
- 5 000€ par l'achat de composteurs collectifs

Ces investissements seront financés sans faire appel à l'emprunt.

B. Le budget annexe des transports urbains

a) La situation financière fin 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion du transport urbain a été confiée à l'entreprise « Les courriers Rhodaniens » avec pour objectif d'adapter l'offre aux évolutions des modes de vie et de proposer un mode de transport de qualité.

Ce contrat se décline au travers de trois phases successives de :

- transition : reprendre et optimiser les composantes du réseau actuel sur la base d'un parc de véhicules neufs, intégrant le déploiement d'un service de Transport à la Demande (TAD) lisible, reposant sur un réseau de lignes virtuelles cadencées, interconnectées avec les lignes régulières, sur les communes ayant rejoint Montélimar-Agglomération au 1^{er} janvier 2014 afin de rehausser le niveau d'offre de transport jusque-là proposé pour celles-ci ;
- rationalisation : intégrer les trois (3) lignes périurbaines jusque-là exploitées directement par Montélimar-Agglomération et mettre en application le principe de hiérarchisation au sein du réseau de transport permettant l'émergence de lignes à cadencement plus élevé ;
- montée en puissance : exploiter un réseau maillant l'intégralité du périmètre de transport urbain (PTU) et articulé autour de lignes principales. Ces lignes sont exploitées par un parc de véhicules dont au minimum 50 %, après mise en place progressive, est doté d'une motorisation alternative ou hybride.

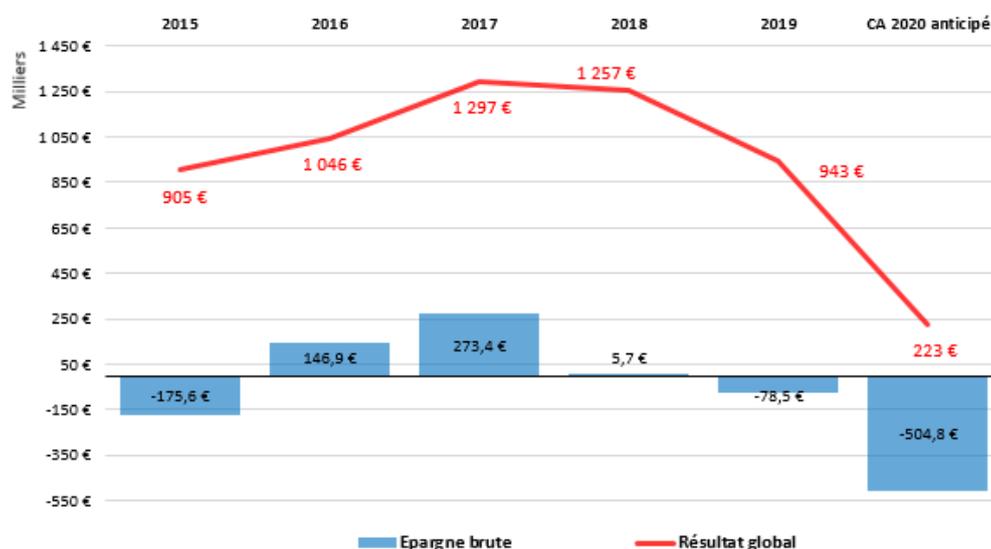
	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé
Versement de transport	2 348 K€	2 347 K€	2 468 K€	2 520 K€	2 555 K€	2 275 K€
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	2 348 K€	2 347 K€	2 468 K€	2 520 K€	2 555 K€	2 275 K€
<i>Variat.</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,0%</i>	<i>5,1%</i>	<i>2,1%</i>	<i>1,4%</i>	<i>-10,9%</i>
Compensation transfert ligne	1 053 K€	1 053 K€	1 067 K€	1 116 K€	1 109 K€	1 109 K€
Total 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 053 K€	1 053 K€	1 067 K€	1 116 K€	1 109 K€	1 109 K€
<i>Variat.</i>	<i>118,4%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,3%</i>	<i>4,6%</i>	<i>-0,7%</i>	<i>0,0%</i>
Redevances aribus - communication et compensation VT	9 K€	9 K€	64 K€	95 K€	104 K€	101 K€
Total 75 - AUTRES PRODUITS	9 K€	9 K€	64 K€	95 K€	104 K€	101 K€
<i>Variat.</i>	<i>-5,4%</i>	<i>1,1%</i>	<i>579,9%</i>	<i>48,5%</i>	<i>9,8%</i>	<i>-3,4%</i>
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 K€	56 K€	135 K€	K€	K€	K€
Total Recettes de fonctionnement	3 416 K€	3 466 K€	3 734 K€	3 731 K€	3 768 K€	3 485 K€
<i>Variation</i>	<i>10,5%</i>	<i>1,5%</i>	<i>7,7%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>1,0%</i>	<i>-7,5%</i>

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSP	3 251 K€	2 984 K€	3 232 K€	3 593 K€	3 601 K€	3 005 K€
Autres	316 K€	267 K€	219 K€	125 K€	133 K€	83 K€
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 566 K€	3 251 K€	3 451 K€	3 708 K€	3 823 K€	3 990 K€
	<i>Variat.</i>	<i>31,1%</i>	<i>-8,8%</i>	<i>6,2%</i>	<i>7,4%</i>	<i>3,1%</i>
Restitution VT	25 K€	37 K€	10 K€	18 K€	23 K€	K€
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	25 K€	37 K€	10 K€	18 K€	23 K€	K€
66 - CHARGES FINANCIERES				K€	K€	K€
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	K€	32 K€	K€	K€	K€	K€
Total Dépenses de fonctionnement	3 591 K€	3 319 K€	3 461 K€	3 725 K€	3 847 K€	3 990 K€
	<i>29,8%</i>	<i>-7,6%</i>	<i>4,3%</i>	<i>7,7%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,7%</i>

Ce nouveau contrat a permis de réduire le montant de la prestation 2016 de 8.8%. Les dépenses de ce budget sont notamment complétées par les compensations versées au conseil départemental. Ces dépenses sont principalement financées par le versement transport.

Cette situation a permis de retrouver à nouveau une épargne positive en 2016. En 2017, cette dernière a de nouveau été en hausse, compte tenu d'une progression importante du montant encaissé au titre du versement transport (+5.1%). En 2018 et 2019, elle a toutefois baissé avec la montée en puissance du contrat et l'évolution atone du versement transport en 2019. En 2020, elle baisse à nouveau compte tenu de l'estimation de perte du versement transport liée au confinement. Une négociation est actuellement en cours avec le délégataire pour une prise en compte de la baisse de l'offre durant le confinement.

Evolution de l'épargne brute et du résultat global



b) Les orientations 2021

Le budget 2021 sera préparé avec les hypothèses suivantes :

- un montant de versement transport identique à l'inscription du budget 2020 soit 2 606K€;
- le maintien du taux de VT à 0,60% ;
- la prise en compte de la révision du contrat de DSP

	BP 2020	BP 2021	Evol.
Versement de transport	2 606,1 K€	2 606,1 K€	0,0%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	2 606,1 K€	2 606,1 K€	0,0%
Compensation transfert ligne	1 108,9 K€	1 108,9 K€	0,0%
Total 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 108,9 K€	1 108,9 K€	0,0%
Redevances abibus - communication	50,0 K€	52,0 K€	4,0%
Compensation versement de transport	62,0 K€	62,0 K€	0,0%
Total 75 - AUTRES PRODUITS	112,0 K€	114,0 K€	1,8%
Autres produits exceptionnels de gestion			
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	,0 K€	,0 K€	
Total Recettes réelles de fonctionnement	3 827,0 K€	3 829,0 K€	0,1%
	BP 2020	BP 2021	Evol.
DSP	3 906,4 K€	3 806,0 K€	-2,57%
Compensation conseil départemental (desserte Montboucher, Marguerite Duras...)	144,5 K€	144,6 K€	0,07%
Autres	15,0 K€	,0 K€	-100,0%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 998,7 K€	3 950,5 K€	-1,20%
Restitution VT	25,0 K€	25,0 K€	0,0%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	25,0 K€	25,0 K€	0,0%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	,0 K€	- €	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	4 023,7 K€	3 975,5 K€	-1,20%

Les projections financières permettent de vérifier que le budget peut être équilibré sans augmentation du taux du versement transport en 2021. Néanmoins des solutions devront être envisagées pour les années suivantes si les dépenses continuent à être supérieures aux recettes.

C. Le budget annexe de l'assainissement collectif

a) La situation financière fin 2020

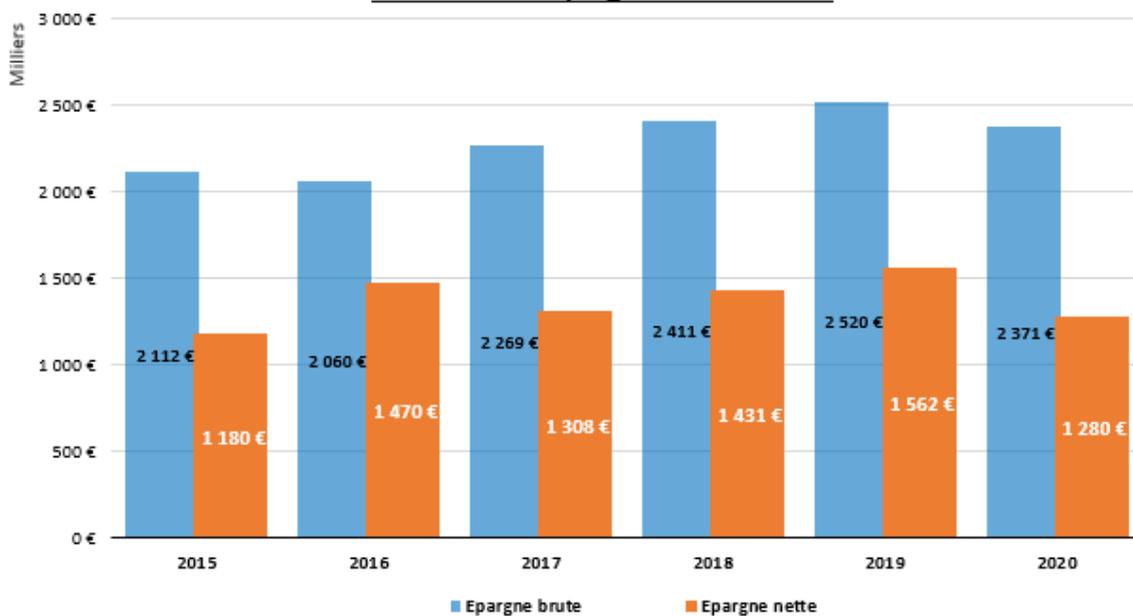
L'agglomération a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à la SDEI dans le cadre d'un contrat d'affermage.

L'affermage est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, contre une rémunération versée par les usagers. Le concessionnaire, appelé fermier, reverse à la collectivité une redevance appelée « la surtaxe » destinée à financer les investissements.

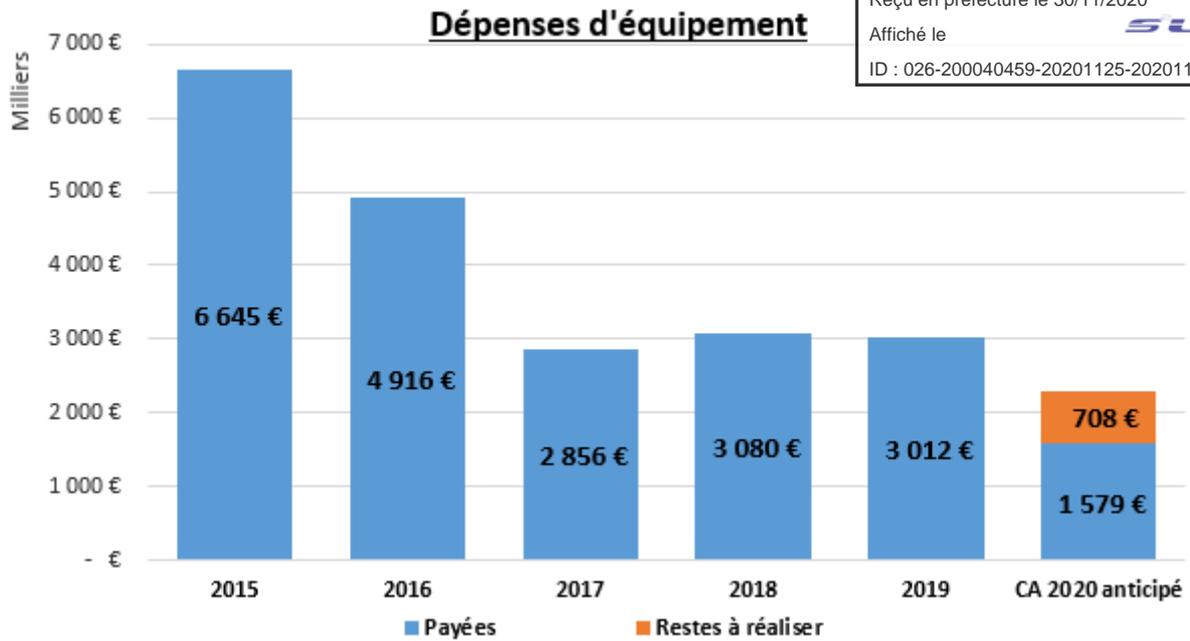
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participation au raccordement des égouts	313 K€	320 K€	341 K€	341 K€	349 K€	400 K€
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	313 K€	320 K€	341 K€	341 K€	349 K€	400 K€
<i>Variat.</i>	117,4%	1,9%	6,6%	66,1%	-38,4%	14,8%
Prime d'épuration	414 K€	396 K€	487 K€	269 K€	289 K€	250 K€
Total 74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	414 K€	396 K€	487 K€	269 K€	289 K€	250 K€
<i>Variat.</i>	2,3%	-4,2%	23,0%	-44,9%	7,4%	-13,4%
Redevances assainissement - Surtaxe	2 187 K€	2 102 K€	2 200 K€	2 366 K€	2 627 K€	2 500 K€
Total 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	2 187 K€	2 102 K€	2 200 K€	2 366 K€	2 627 K€	2 500 K€
<i>Variat.</i>	2,9%	-3,9%	4,7%	7,6%	11,0%	-4,9%
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 K€	K€	18 K€	K€	K€	1 K€
Total Recettes de fonctionnement	2 917 K€	2 818 K€	3 046 K€	3 201 K€	3 265 K€	3 151 K€
<i>Variat.</i>	7,1%	-3,4%	8,1%	5,1%	2,0%	-3,5%
total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	147 K€	127 K€	129 K€	119 K€	109 K€	90 K€
<i>Variat.</i>	24,4%	-13,2%	1,3%	-7,6%	-8,8%	-17,2%
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL	220 K€	223 K€	229 K€	244 K€	247 K€	293 K€
<i>Variat.</i>	18,0%	1,5%	2,7%	6,5%	1,4%	18,5%
Total 66 - CHARGES FINANCIERES	376 K€	397 K€	413 K€	387 K€	362 K€	387 K€
<i>Variat.</i>	-1,9%	5,4%	4,2%	-6,4%	-6,5%	7,0%
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 K€	11 K€	6 K€	40 K€	27 K€	10 K€
Total Dépenses de fonctionnement	805 K€	758 K€	777 K€	790 K€	745 K€	780 K€
<i>Variat.</i>	-10,2%	-5,9%	2,6%	1,6%	-5,7%	4,8%

On observe que la part des dépenses de fonctionnement est faible par rapport au niveau des recettes, ce qui permet de dégager une capacité d'autofinancement importante pour le financement des travaux.

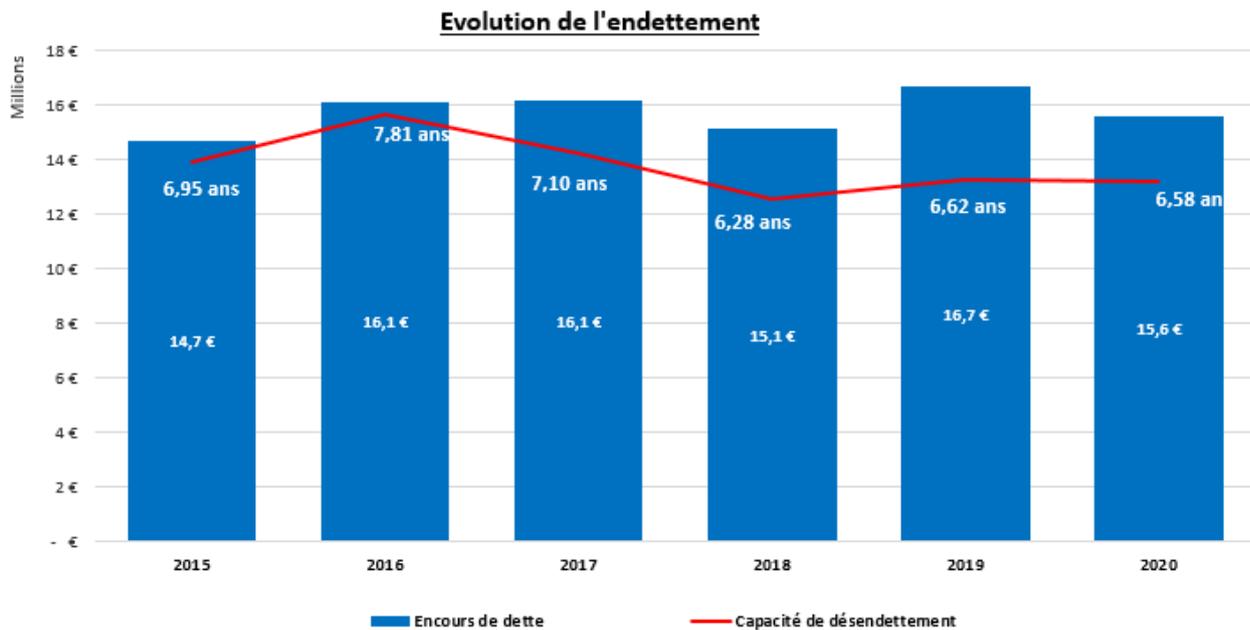
Evolution de l'épargne brute et nette



Fin 2020, plus de 22,5M ont été réalisés pour la réalisation de travaux de modernisation de l'assainissement sur l'ensemble des communes

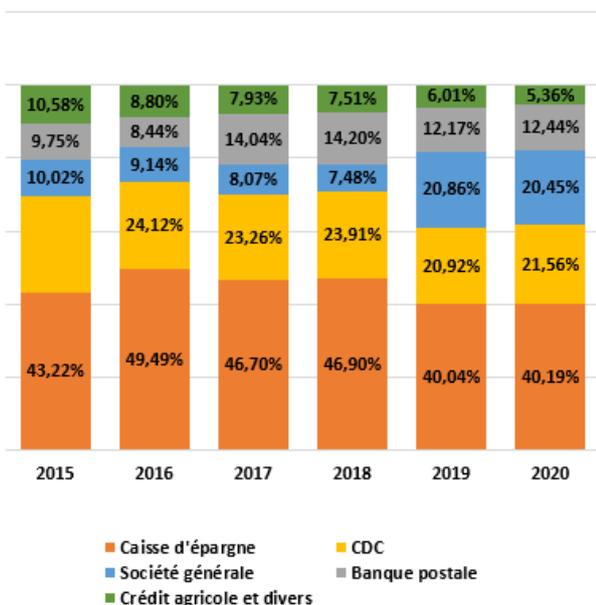


Le financement de ces travaux est assuré par la capacité d'autofinancement, le remboursement de la TVA mais également par le recours à l'emprunt.

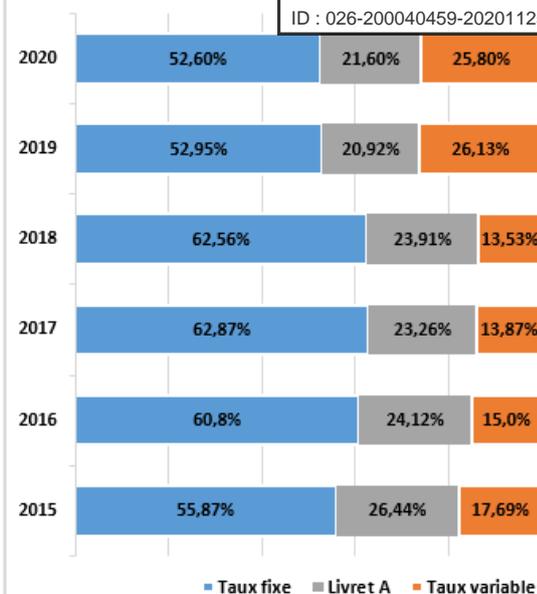


En 2019, l'agglomération a mobilisé un emprunt de 2.5M€ et a remboursé 955K€ de capital de dette. En 2020, aucun emprunt n'a été mobilisé, la dette est en baisse de 6.5%.

Répartition par prêteurs



Répartition par type de taux



L'encours de dette est réparti entre plusieurs prêteurs et ne présente pas de risque compte tenu d'un socle à taux fixe et sur livret A de 74.2%.

b) Les orientations 2021

Les travaux prévus en 2021 concernent les opérations inscrites au projet de territoire 2014-2020 lancées mais non encore finalisées et les opérations règlementaires.

Le montant des travaux est estimé à 1.19€ dans l'ensemble des communes du territoire.

	BP 2021
PPI ALLAN	35 000,00
PPI ANCONNE	10 000,00
PPI LA BATIE ROLLAND	35 000,00
PPI BONLIEU SUR ROUBION	10 000,00
PPI CHATEAUNEUF DU RHONE	330 800,00
PPI CHAROLS	10 000,00
PPI CLEON D'ANDRAN	89 600,00
PPI CONDILLAC	5 000,00
PPI LA COUCOURDE	210 000,00
PPI ESPELUCHE	20 000,00
PPI SAINT GERVAIS	5 000,00
PPI LA LAUPIE	45 000,00
PPI MANAS	65 000,00

	BP 2021
PPI SAINT MARCEL LES SAUZET	80 000,00
PPI SAINT MARSANNE	10 000,00
PPI MONTELMAR	590 000,00
PPI MONTBOUCHER S/ JABRON	190 000,00
PPI PORTES EN VALDAINE	10 000,00
PPI PUYGIRON	10 000,00
PPI LA TOUCHE	30 000,00
PPI ROCHEFORT EN VALDAINE	5 000,00
PPI ROYNAC	5 000,00
PPI SAULCE SUR RHONE	50 000,00
PPI SAUZET	50 000,00
PPI SAVASSE	20 000,00
PPI LES TOURETTES	10 000,00
TOTAL	1 930 400 €

Ces travaux seront réalisés sans augmentation de la surtaxe en 2020. Le tarif (fermier et surtaxe) de 1.789€HT reste identique à celui de 2020.

D. Le budget annexe de l'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif est réglementé par les codes de la santé publique, de l'environnement, de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation.

Le rôle du SPANC est de conseiller les particuliers. Il veille à ce que les systèmes d'assainissement autonome des eaux usées domestiques préservent l'environnement et la salubrité publique.

Cette vérification passe par :

- le diagnostic et le conseil pour les installations existantes
- le contrôle régulier du bon fonctionnement des systèmes
- le conseil en implantation, conception et réalisation d'une installation neuve lors d'un dépôt de permis de construire
- le conseil en implantation, conception et réalisation d'une installation neuve lors d'une réhabilitation

a) La situation financière fin 2020

	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	43,18 K€	28,55 K€	37,23 K€	29,35 K€	28,10 K€
<i>Variat.</i>		-33,9%	30,4%	-21,2%	-4,3%
Subvention pour le particulier suite travaux	,00 K€	140,66 K€	,00 K€	18,00 K€	16,50 K€
Prime d'épuration	5,48 K€	7,94 K€	3,42 K€	,00 K€	,00 K€
Subvention mission contrôle/animation (250 €)	6,43 K€	12,00 K€	,00 K€	,00 K€	,00 K€
Total 74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11,91 K€	160,60 K€	3,42 K€	18,00 K€	16,50 K€
<i>Variat.</i>		1248,5%	-97,9%	425,7%	-8,3%
Total 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	,44 K€	,40 K€	,45 K€	,43 K€	,43 K€
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	12,59 K€	,54 K€	,13 K€	,00 K€	,00 K€
Total 042 - AMORT SUBVENTION	1,38 K€	,00 K€	,00 K€	,00 K€	,00 K€
Total 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	24,35 K€	29,46 K€	26,90 K€	19,61 K€	7,96 K€
Total Recettes de fonctionnement	93,85 K€	219,55 K€	68,13 K€	67,40 K€	53,00 K€
<i>Variat.</i>		133,9%	-69,0%	-1,1%	-21,4%
Etude de sol Hydroc	21,06 K€	11,22 K€	8,47 K€	4,24 K€	12,62 K€
Reversement subvention pour le particulier suite travaux	,00 K€	140,66 K€	,00 K€	16,50 K€	16,50 K€
Divers (maintenance informatique...)	1,73 K€	1,76 K€	4,34 K€	2,69 K€	3,85 K€
total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22,79 K€	153,64 K€	12,81 K€	23,43 K€	32,98 K€
<i>Variat.</i>		574,2%	-91,7%	83,0%	40,8%
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL	33,41 K€	33,95 K€	34,28 K€	34,35 K€	10,60 K€
<i>Variat.</i>		1,6%	1,0%	0,2%	-69,1%
Total 65 - CHARGES DE GESTION COURANTES			1,11 K€		
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	,59 K€	,12 K€	,33 K€	,00 K€	,00 K€
Total 042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7,61 K€	4,94 K€	,00 K€	1,65 K€	2,25 K€
Total Dépenses de fonctionnement	64 K€	193 K€	49 K€	59 K€	45,8 K€
<i>Variat.</i>		199,2%	-74,8%	22,5%	-22,9%

b) Les orientations 2021

Le budget 2021 permettra de continuer les actions de contrôle et de remise aux normes des installations.

Les tarifs 2021 resteront identiques à ceux de 2020.